



PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 28 mars 2019 à 20h00
Salle du Conseil communal
Présidence : M. Martino Rizzello
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.vevey.ch/youtube**

02 / 2019

M. le Président ouvre la séance en saluant toutes les personnes présentes, les représentants de la presse, le public, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats.

1. Appel

69 présents, 31 absents dont 1 sans excuse (Mme V. Feuerstein).

2. Adoption de l'ordre du jour

En l'absence de l'interpellatrice, le point 24 est reporté à la prochaine séance.

M. A. Gonthier demande que le point 26 soit lui aussi reporté à la prochaine séance, le Conseil n'ayant pas eu le temps de consulter le fascicule relatif à la politique culturelle, puisque déposé ce soir sur les sièges.

Aux points 8 et 31, les objets suivants sont annoncés :

- Motion interpartis intitulée « Un Plan Lumière n'est pas un Lux, mais une économie de Watts »
- Postulat interpartis intitulé « Eclairage public ; l'énergie de la DAIE »
- Interpellation de M. Y. Luccarini intitulée « Sortir de l'ornière »
- Interpellation de M. Ch. Ming intitulée « Phase test »
- Motion de M. S. Molliat intitulée « Pour des musées avec gestion financière cantonale »
- Motion de M. A. Cambes intitulée « Coup de pouce le temps de la fête »
- Motion de M. C. Wahli intitulée « Climat : Pourquoi attendre le coup de la panne ? »
- Motion de Mme C. Gigon intitulée « Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir pour inverser les tendances à l'échelle de notre ville »
- Postulat de M. C. Bussy intitulé « Pour une ville en santé »
- Interpellation interpartis intitulée « Et voilà la 5G »
- Interpellation de M. A. Gonthier intitulée « But personnel, frais personnels »
- Interpellation du groupe Vevey Libre intitulée « Halte à la hausse infinie des reports des charges sociales qui grèvent les budgets communaux »
- Interpellation de Mme E. Lopez intitulée « Grève de l'égalité : quels droits pour les employées et employés de l'administration communale ? »

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est accepté tel que modifié à la quasi-unanimité (deux abstentions).

3. Correspondance

- Lettres de MM. L. Lonardo et A. Piguet annonçant leur démission respective du Conseil communal
- Lettre de Mme S. Métraux annonçant sa démission de la commission de l'énergie

- Lettre de citoyens veveysans qui s'interrogent sur l'arrivée de la 5G. Ce courrier est joint en annexe au présent procès-verbal
- Sur la table à l'entrée de la salle, bulletins ASR pour les mois de décembre, janvier et février et information concernant la manifestation « Les Musées en Fête ! »

4. Communication(s) du Bureau

La version papier du rapport relatif à la demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du terrain de football de La Veyre ne contenait pas la page 2. Cela ne pose pas de problème du point de vue de la procédure selon le Service des communes et du logement. Le vote sur cet objet étant absolument impératif ce soir, faute de quoi les travaux seraient reportés d'une année, M. le Président propose de traiter ce point malgré tout.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2019

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2019 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

6. Assermentation de deux membres au Conseil communal, en remplacement de M. Alexandru Stan (VL) et de M. Lino Lonardo (PDC)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- Mme Nancy Bader, née le 29 juillet 1974 et domiciliée à la rue de l'Hôtel-de-Ville 7, en remplacement de M. Alexandru Stan, membre du groupe Vevey Libre, démissionnaire
- Mme Fabrizia Sanna Georgi, née le 24 janvier 1957 et domiciliée à la rue des Tilleuls 5, en remplacement de M. Lino Lonardo, membre du groupe PDC, démissionnaire

7. Nomination de deux membres à la commission de l'énergie, en remplacement de M. Lino Lonardo (PDC) et de Mme Sophie Métraux (Les Verts)

Les candidatures de Mme F. Sanna Georgi et de M. C. Wahli sont présentées. Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Fabrizia Sanna Georgi et M. Colin Wahli sont nommés membres à la commission de l'énergie de manière tacite et par acclamation.

8. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

- a) Motion interpartis intitulée « Un Plan Lumière n'est pas un Lux, mais une économie de Watts »
- b) Postulat interpartis intitulé « Eclairage public ; l'énergie de la DAIE »

M. le Président propose de traiter ces deux objets, qui sont étroitement liés, de manière simultanée et par un seul vote. (*Pas de réaction du Conseil*)

M. V. Imhof présente en préambule quelques photos qui montrent la situation en ville de Vevey. Un plan lumière, c'est un éclairage homogène des rues, un choix de couleurs approprié pour la sécurité des piétons, c'est, si possible, éclairer la rue et pas les murs, ni le ciel.

M. A. Dormond développe la motion et M. P. Molliat le postulat. Les textes de ces deux interventions sont joints en annexe au présent procès-verbal. Tous deux précisent souhaiter un renvoi direct à la Municipalité.

M. S. Ansermet souscrit entièrement à la motion sur le fond, mais pas sur la forme. Il propose un renvoi à une commission de prise en considération et il paraît évident que cette commission devrait être la commission de l'énergie. Il existe déjà, dans le concept directeur, quelques vagues éléments concernant l'utilisation de l'éclairage public (F3.3). Cela va exactement dans le sens de ce que demande la motion. Mais plus important à ses yeux, il existe un plan directeur des énergies. Vieux de 10 ans, il sera remis à jour avant la fin de l'année. Contrairement à ce que demande la motion, ce plan lumière ne doit pas être intégré à des documents relatifs à l'aménagement du territoire, mais en priorité dans le plan directeur des énergies, document fondamental pour poursuivre la labellisation Cité de l'énergie.

M. B. Schobinger soutient lui aussi, comme le groupe UDC, le projet de réhabilitation des luminaires de la ville. Cela permettra de faire des économies. Il ne voit pas en quoi le fait de passer par une commission apporterait quelque chose de plus. La Municipalité est déjà en train de travailler sur le sujet, libre à elle de répondre sous une forme ou sous une autre, que ce soit dans le plan directeur des énergies, le plan directeur communal ou via un préavis dédié.

M. S. Ansermet estime que ce n'est pas du libre arbitre de la Municipalité que de mettre cela dans le document qu'elle souhaite. Il regrette que la première intervention soit une motion, dans laquelle il est demandé d'établir une stratégie globale pour l'éclairage public sous forme d'un plan lumière veveysan. C'est la raison pour laquelle il invite les motionnaires à transformer leur texte en postulat, pour laisser toute marge de manœuvre à la Municipalité d'incorporer cela dans le plan directeur des énergies ou dans le concept directeur communal. Evitons un 3^{ème} document et du travail supplémentaire pour l'administration, qui est déjà surchargée.

M. C. Bussy rappelle qu'un sérieux coup de semonce par rapport à cette problématique a été porté par le Conseil lors du vote sur le budget. On a aujourd'hui des objets qui visent à aller dans ce sens-là. Il invite donc le Conseil à être cohérent et à les renvoyer directement à la Municipalité.

M. A. Gonthier a l'impression que M. S. Ansermet voit trop les choses du côté « économie d'énergie ». Un plan lumière ce n'est pas qu'un problème d'énergie, c'est aussi un problème d'urbanisme, d'atmosphère de la ville, de vivre en ville. Cela a donc plutôt sa place dans le plan directeur communal que strictement encadré dans un document qui comptabilise les Watts dépensés.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de cette motion et de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions).

9. Préavis sur révision du plan directeur communal : concept directeur (2019/P07)

M. P. Bertschy rappelle que le 19 mai, la population se prononcera sur l'initiative communale pour la construction d'un parking souterrain sous la place du Marché. Comme pour le plan directeur du stationnement, si la votation populaire est différente de ce qui est contenu dans ce document, il faudra recommencer le travail.

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	M.	Ambroise Méan
<u>Membres :</u>	PS	M.	Serge Ansermet
	PS	M.	Sergio De Stefanis
	VER	M.	Antoine Dormond
	DA	M.	Alain Gonthier
	PLR	M.	Vittorio Marinelli
	VL	M.	Pascal Molliat
	DA	M.	Marc Renkens
	VL	M.	Xavier Righetti
	PDC	M.	Jean-Marc Roduit
	UDC	M.	Bastien Schobinger
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	M.	Eric Bays
	PS	M.	Cédric Bussy
	PDC	M.	Nuno Domingos Aeby
	VL	M.	Randolph Hunziker
	PLR	M.	Vincent Imhof
	DA	M.	Dominique Kambale
	VER	M.	Colin Wahli

10. Préavis sur réponse au postulat de M. Pierre Butty « Déchets électriques et électroniques – réparer avant de recycler » (2019/P08)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	VL	M.	Nicolas Bonjour
<u>Membres :</u>	PDC	M.	Louis Buttica
	PS	M.	Pierre Butty
	UDC	M.	Moïn Danaï
	DA	M.	Dominique Kambale
	PLR	M.	Vittorio Marinelli
	VER	M.	Colin Wahli
<u>Suppléants(es) :</u>	PLR	M.	Jean-Jacques Burgi
	VL	M.	Randolph Hunziker
	VER	M.	Jean Kamba
	UDC	M.	Guillaume Pilloud

PDC	Mme	Dora Rentsch
PS	M.	Mario Stifani
DA	M.	Eric Studer

11. Préavis sur réponse au postulat de M. Julien Rilliet « Pour une administration accessible à tous » (2019/P09)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	DA	M.	Laurent Lavanchy
<u>Membres :</u>	UDC	M.	Eric Bays
	PLR	M.	Jean-Jacques Burgi
	PDC	M.	Louis Buttica
	VL	M.	Olivier Casellini
	VER	M.	Karim El Khalifa
	PS	M.	Julien Rilliet
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	M.	Cédric Bussy
	PLR	M.	Antonio Cambes
	VL	M.	Steven Pilet
	PDC	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	VER	M.	Antoine Stübi
	DA	M.	Alexandre Vallotton

12. Préavis sur consommation d'électricité et entretien foyers lumineux – Crédit supplémentaire au budget 2019 (2019/P10)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

13. Préavis sur état des motions et postulat en suspens et demande de prolongation de délais (2019/P11)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PS	M.	Vincent Matthys
<u>Membres :</u>	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PDC	M.	Nuno Domingos Aeby
	DA	M.	Alain Gonthier
	PLR	M.	Vincent Imhof
	VER	Mme	Sophie Métraux
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	M.	Pierre Butty
	UDC	M.	Moïn Danaï
	VL	M.	Randolph Hunziker
	PDC	Mme	Dora Rentsch
	VER	M.	Antoine Stübi
	DA	M.	Frédéric Vallotton
	PLR	M.	Jacques Zaugg

14. Préavis et rapport sur audit financier et organisationnel – Crédit supplémentaire au budget 2019 (2019/P06) (clause d'urgence art. 52 du règlement du Conseil communal)

Rapporteur : M. Francis Baud

M. le Président rappelle que la Municipalité a invoqué la clause d'urgence prévue à l'art. 52 RCC. Elle a fait état d'arguments suffisants pour que le Bureau décide d'accepter cette urgence et de renvoyer ce préavis à la commission des finances, qui a siégé en tant que commission ad hoc. Si le Conseil souhaite remettre en cause l'urgence, il faut que cinq membres en fassent la demande, faute de quoi la procédure est réputée acceptée.

M. A. Gonthier remarque que le Bureau a transféré la responsabilité du traitement de ce préavis à la commission des finances. Cela avait déjà été le cas pour la suspension du traitement de M. L. Girardin et on a vu ça récemment aussi à ASR. Rien n'oblige, parce qu'il y a urgence, à passer par une commission permanente. Le Bureau peut très bien accepter la demande d'urgence, s'adresser aux groupes afin qu'ils nomment rapidement

des commissaires et qu'une commission ad hoc standard se réunisse. Il y a là un petit déni de démocratie. Imaginons que quelqu'un dans un parti soit un spécialiste des audits et tienne à participer à cette commission, avec cette procédure, ce n'est pas possible.

M. le Président admet que le Bureau n'a effectivement aucune obligation de renvoyer ce genre de préavis directement à une commission permanente et ce n'est pas une habitude que le Bureau doit prendre. Cependant, le temps manque parfois pour nommer une commission ad hoc standard. Mais peut-être aurait-on pu faire plus juste en envoyant le préavis à tous les membres du Conseil avant que la commission ne siège, de façon à ce que tous les conseillers puissent faire part de leurs remarques à leurs représentants.

L'urgence n'étant pas remise en cause, la discussion porte sur le fond.

M. F. Baud remarque que la commission a déposé plusieurs amendements à ce préavis, qui était un préavis de crédits supplémentaires et qui devient de ce fait un préavis d'investissements. Il rappelle les amendements proposés par la commission.

M. G. Pilloud tient à attirer l'attention sur un élément du préavis. En page 2, il est dit que « les charges découlant de la participation de la Ville à diverses structures intercommunales sont difficilement maîtrisables. Il en résulte donc un volume important de charges liées et une difficulté à équilibrer le budget ». La plupart des prestations fournies par ces structures intercommunales sont en francs suisses par habitant ; elles sont donc aisément calculables et prévisibles, d'autant plus que ces structures présentent un budget au début de chaque année. Les deux exceptions principales sont les VMCV et le réseau REVE. Pour les VMCV, on n'a effectivement pas eu de chance, on a dû payer plus cette année et c'était imprévisible. En revanche, pour le réseau REVE, une part de son coût important est dû à une volonté de la Municipalité de faire supporter aux parents le pourcentage le plus petit possible des frais de garde, ce qui amène certes quelques fluctuations, mais ne rend pas moins la dépense prévisible. Dire que la difficulté à équilibrer le budget est due à des dépenses soi-disant imprévisibles est donc une belle excuse.

M. A. Gonthier rappelle que le gros imprévu, c'est quand même la facture sociale. Celle-ci n'est pas en franc par habitant et c'est le Canton qui donne les chiffres, qui sont rarement une bonne surprise. Ce qui lui semble important, c'est que cet audit ne doit pas se faire en petit comité. Il faut d'une part qu'un nombre relativement important d'employés puissent donner leur avis, d'autre part que ce document ne reste pas dans les caves de l'administration, que le Conseil communal, et plus généralement peut-être la population, puisse en prendre connaissance dans toute la mesure permise par la protection de la personnalité. On voit dans le rapport que des engagements ont été pris par la Municipalité ; ce serait bien qu'ils soient confirmés ce soir, dans le sens qu'on assure les personnes auditées que leur nom ne sera connu que de l'auditeur, qu'il ne sera pas transmis à la hiérarchie et que les résultats de cet audit ne résulteront pas dans des licenciements, si ce n'est éventuellement dans le déplacement de personnel d'un service sur-doté à un service sous-doté.

M. P. Bertschy pense que la question de la confidentialité est effectivement le point le plus important. Les personnes qui vont s'exprimer ne devront pas pouvoir être, d'une manière ou d'une autre, reconnues, que ce soit par l'administration ou par la Municipalité. Il n'y a effectivement aucune volonté d'arriver à des licenciements. Par contre, là où on devrait arriver, c'est peut-être d'éviter de créer de nouveaux postes année après année.

M. B. Schobinger partage les préoccupations concernant la protection des données et des noms des personnes qui seront auditées. Cela fait en tout cas cinq ans que le groupe UDC attend qu'il y ait un audit et qu'on analyse les comptes. Il demande aussi que l'ensemble des services soient audités pour voir tout ce qui peut se faire et quelles sont les possibilités d'économies. Il tient lui aussi au fait que l'entier de ce rapport soit rendu public, mais surtout pour les conseillers communaux, afin qu'on puisse avoir l'ensemble des documents à disposition pour prendre les bonnes décisions dans le futur.

M. C. Bussy rappelle le souhait émis par un grand nombre des commissaires, à savoir que les personnes auditées ne soient pas uniquement des cadres, mais que la base, les travailleurs qui sont au front, aient aussi l'occasion de s'exprimer, parce que parfois c'est peut-être eux qui voient les problèmes sur le terrain, là où ils sont vraiment.

M. Ph. Herminjard rappelle que le postulat PLR à la base de cet audit souhaitait une meilleure lisibilité des comptes de la Ville. Le Conseil avait accepté ce postulat avec enthousiasme. La Municipalité aussi visiblement, à tel point qu'elle en a fait un audit, donc quelque chose de beaucoup plus gros que ce qui était demandé à l'époque. Cela devait coûter quelques milliers de francs. Si la demande est aussi élevée aujourd'hui, ce n'est donc pas à cause du PLR. Cela dit, c'est une bonne idée que la Municipalité a développé, parce que cela rendra service à l'administration, aux employés certainement et, au fond, aux administrés. Il s'en réjouit donc, mais rappelle qu'à la base ce n'était pas un gros outil tel qu'il est présenté ce jour.

M. E. Rivier, municipal, rappelle que nous sommes liés par une convention pour le réseau REVE. Nous n'avons donc pas pris sur les montants qui sont fixés par ce réseau. Mais il est vrai que la Municipalité a toujours privilégié un montant par enfant le plus bas possible, pour des raisons évidentes de distribution de la société, sinon ce réseau ne servirait à rien. La Municipalité garantit le secret aux personnes qui seront auditées. Les discussions qu'elle a eues avec M. Nils Soguel sont tout à fait claires sur ce point et aucun nom ne figurera dans le rapport. En ce qui concerne sa publication par contre, les choses sont un peu moins claires. Il a été dit en commission qu'un résumé serait établi une fois que la Municipalité aura réfléchi aux données de ce rapport. Il faut laisser à la Municipalité un peu de liberté pour décider comment elle communiquera, mais il est évident que le Conseil communal sera tenu au courant des conclusions, sinon cela n'aurait aucun sens. La Municipalité souhaite un vrai partenariat avec le Conseil, parce que c'est finalement l'avenir financier de notre Ville pour les dix prochaines années qui est en jeu. En ce qui concerne le risque de licenciement des personnes en lien avec cette analyse, la politique de la Municipalité a toujours été claire. Aucun licenciement ne sera proposé suite à cet audit, hormis les départs naturels ou volontaires. Il invite donc le Conseil à voter ce préavis à l'unanimité ; cela montrera la volonté que nous avons tous de sortir de la situation quelque peu chaotique que nous avons vécue l'année dernière.

M. le Président lui demande si la Municipalité soutient l'ensemble des amendements proposés par la commission. (*Réponse affirmative de M. E. Rivier*) Il propose ensuite de voter directement les conclusions du préavis telles qu'amendées, ce qui revient à voter les amendements de la commission. (*Pas de réaction du Conseil*)

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à la quasi-unanimité (un avis contraire), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 06/2019, du 18 février 2019, sur un audit financier et organisationnel – crédit supplémentaire au budget 2019,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.-- pour effectuer un audit financier et organisationnel ;
 2. De considérer cette dépense comme un investissement à faire figurer dans le plan des investissements de la Ville (pour mémoire) ;
 3. De financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
 4. D'amortir la totalité du montant de CHF 110'000.-- en une seule annuité, valeur au 31 décembre 2019 ;
 5. De considérer que le présent préavis répond au postulat du PLR « Lisibilité des comptes et du budget de Vevey » déposé au Conseil le 15 mars 2018.
- 15. Rapport sur demande de crédit d'ouvrage de CHF 700'000.-- pour la rénovation du terrain de football du site de La Veyre (2019/P01)**

Rapporteur : M. Vincent Imhof

M. P. Molliat remarque que, côté Veveyse, des brins de plastique sont balayés par le vent et se retrouvent en contrebas dans la forêt. Serait-il possible de poser un filet, ou autre chose, pour que ces brins de plastique soient ramassés sur le terrain et pas dans la forêt ?

M. le Président rappelle que c'est parce qu'il est défectueux que ce terrain perd énormément de brins. Les nouvelles technologies devraient empêcher ce désagrément.

Mme la Syndique indique qu'il a déjà été pris note de cette problématique et qu'on va essayer de mettre en place quelque chose pour retenir ces bouts de plastique. Suite à la discussion en commission, la solution d'utiliser du liège au lieu du polyéthylène a été examinée. Il y a du polyéthylène sur Copet II et c'est toujours plus compliqué d'avoir un entretien différencié sur les terrains. De plus, on n'a pas un retour vieux de plus de six ans sur l'utilisation d'un terrain de foot avec du liège, mais la Municipalité, après réflexion, a décidé d'aller de

l'avant avec le vœu de la commission. La prochaine fois qu'on devra rénover le terrain de Copet, on aura l'expérience de La Veyre et peut-être qu'on pourra également mettre du liège à Copet II. Le retour des utilisateurs est très bon pour le liège en termes de ressenti et de confort de jeu. Il y a un avantage aussi au niveau de la chaleur, le liège retenant moins la chaleur. Par contre, il absorbe l'eau, ce qui pourrait être problématique en cas de gel. Mais la Municipalité part du principe que cela devrait bien fonctionner sur le terrain de La Veyre.

M. le Président se demande si la Municipalité est bien consciente des températures qu'il fait à La Veyre. De plus, le liège est particulièrement salissant.

M. P. Bertschy remarque qu'on a déjà fait l'expérience sur Copet I d'un terrain semi-naturel. On a vu le résultat ; il a fallu le refaire. Puisque c'est de sa compétence, la Municipalité décide aujourd'hui de mettre du liège sur le terrain de La Veyre, avec un retour de six ans uniquement. Que dit l'entreprise Realsport, qui est la seule à faire ce genre de terrain synthétique de football en Suisse romande ? S'il faut tout refaire après six ans, cofinancera-t-elle les travaux ou est-ce que ce sont les Veveysans qui devront, après six ans, repayer un terrain ? Il ne comprend pas cette décision.

Mme la Syndique indique que la question a été discutée avec l'entreprise Realsport. Ils sont tout à fait partants. Il est vrai que sur Copet I, c'était une première suisse. Cela a pris un certain temps, mais maintenant les utilisateurs sont très contents du résultat. C'est au niveau de l'entretien qu'il a fallu trouver une systématique et maintenant tout se passe très bien. Par rapport au liège, peut-être qu'il y aura des balbutiements au début, mais comme Realsport connaît bien cette technique et que ça fonctionne bien ailleurs depuis six ans, ça devrait bien fonctionner chez nous aussi.

M. P. Bertschy avait proposé en commission des finances un amendement pour amortir l'investissement sur 10 ans au lieu de 15. On ne va pas payer un terrain encore cinq ans alors qu'il est fichu après dix. Si le liège dure 6 ans, il faut donc amortir la dépense sur six ans.

M. G. Perfetta ne comprend pas que le terrain sera inutilisable après six ans, mais que nous n'avons pour l'instant pas plus de six ans de recul par rapport à ces terrains en liège. Il n'y a eu aucun mauvais retour pour l'instant. Le terrain va donc durer au moins dix ans et l'amortissement est fait sur 10 ans.

M. B. Schobinger ajoute que c'est uniquement les granulés qui se trouvent à l'intérieur des fibres qui seront en liège. La structure du revêtement n'est pas touchée. Il a été dit en commission qu'on pouvait tout-à-fait, si l'expérience venait à être négative, revenir à du synthétique. Le surcoût serait de fr. 20'000.--. La question aujourd'hui est de savoir si l'on veut payer un peu plus pour que ces terrains de foot soient plus écologiques.

Mme D. Kaeser n'y connaît pas grand-chose en terrains de foot, mais il lui semble qu'on pourrait demander à l'entreprise une garantie de dix ans.

M. Ch. Roh remarque, en lisant le rapport, que le coût est identique entre le thermoplastique et le liège. Mais quand on sait que le thermoplastique va durer en tout cas dix ans, on ne va pas prendre le risque de mettre du liège alors qu'on n'est pas sûr qu'il dépasse les six ans. Il y a une grande différence au niveau de la météo entre Copet et La Veyre et il ne se dit pas persuadé que la solution du liège soit la meilleure.

M. S. Ansermet sait qu'il y a un drainage au milieu du terrain, mais il aimerait savoir, quelle que soit la surface choisie au final, où s'écoulent les résidus dus à l'usure de ces substances.

Mme la Syndique ajoute qu'actuellement un terrain existe depuis six ans avec du liège. Il va très bien. Cela veut dire qu'il va tenir le coup certainement dix ans, mais on n'a pas encore une expérience plus longue avec le liège. C'est dans le cadre de l'entretien que les brins sont ramassés. Il a été constaté effectivement que cela coule un peu côté gauche avec le vent. On va donc mettre quelque chose pour garder ces brins sur le terrain et pour les ramasser plus facilement. L'avantage avec le liège, c'est que c'est plus naturel.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de la commission est accepté à une large majorité (quatre avis contraires et quatre abstentions). Les conclusions du préavis municipal sont ensuite adoptées telles qu'amendées à une large majorité (quatre abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 01/19, du 17 décembre 2018, concernant la demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du terrain de football du site de La Veyre,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la municipalité un crédit de CHF 700'000.-- pour la demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du terrain de football du site de La Veyre ;
 2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2016-2021, par prélèvement sur le compte bilan « Dépenses d'investissements » ;
 3. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 70'000.-- pendant 10 ans.
- 16. Rapport sur demande de crédit de CHF 770'000.-- pour l'entretien 2019 des réseaux communaux de canalisations et routes (2019/P02)**

Rapporteur : M. Eric Oguey

M. E. Oguey souhaite proposer un amendement, soutenu par une partie de la commission. Il est apparu qu'il serait mieux de séparer les différents crédits dans les conclusions pour pouvoir voter chaque objet séparément.

M. P. Bertschy constate qu'il y a quatre objets. Il serait donc plus clair de voter chaque demande de crédit pour elle-même. Il n'est pas nécessaire de faire un amendement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. le Président propose de voter chaque crédit séparément. Les montants qui seront retirés des conclusions finales seront considérés comme des amendements du Conseil. (*Pas de réaction du Conseil*)

Au vote, la rénovation du sentier des Pêcheurs est acceptée à une large majorité (deux avis contraires). La création d'un trottoir à l'avenue de Gilamont est refusée à une large majorité (six avis favorables et cinq abstentions). L'adaptation sectorielle de la chaussée du quai Perdonnet est refusée à la majorité (un grand nombre d'avis favorables et sept abstentions). L'entretien du voûtage de la Veveyse aux Toveires est accepté à la quasi-unanimité (un avis contraire).

M. E. Rivier se dit surpris. Il eut été normal d'ouvrir la discussion avant chaque objet, parce qu'évidemment la Municipalité a des arguments à faire valoir pour chacun de ces points.

M. le Président rappelle qu'il a ouvert une discussion générale et qu'il était possible pour la Municipalité d'intervenir à ce moment-là.

M. A. Gonthier sait qu'il faut faire confiance à la Municipalité. Mais si le Conseil vote un crédit global, rien n'empêche l'Exécutif d'économiser sur un des objets acceptés pour pouvoir malgré tout réaliser un des objets refusés. Il faudrait que les crédits acceptés figurent dans les conclusions.

M. le Président propose de compléter le point 1 des conclusions dans ce sens.

Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis No 02/2019 du 17 décembre 2018 concernant la demande de crédit de CHF 770'000.-- pour l'entretien 2019 des réseaux communaux de canalisations et routes,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 310'000.-- pour l'entretien 2019 des réseaux communaux de canalisations et routes, réparti de la manière suivante :
 - 1a. CHF 190'000.-- pour la rénovation du sentier des Pêcheurs
 - 1b. CHF 120'000.-- pour l'entretien du voûtage de la Veveyse aux Toveires ;

2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
 3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 15'500.-- pendant 20 ans.
- 17. Rapport sur mise à jour du système d'exploitation, des logiciels bureautiques et de la messagerie sur les postes de travail de l'administration communale (2019/P03)**

Rapporteur : M. Pascal Molliat

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'amendement de la commission au point 3 est accepté à une très large majorité (quatre abstentions). Les conclusions du préavis municipal sont ensuite adoptées telles qu'amendées à une très large majorité (une dizaine d'abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis no 03/2019, du 14 janvier 2019, concernant la mise à jour du système d'exploitation, des logiciels bureautiques et de la messagerie sur les postes de travail de l'administration communale,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 425'000.-- TTC pour financer la mise à jour des postes informatiques, comprenant les remplacements des systèmes d'exploitation, des outils de bureautique et des messageries de l'administration communale de la Ville de Vevey ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte "Dépenses d'investissements" ;
3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 160'000.-- sur 2019, correspondant à la redevance pour l'utilisation des licences, et le solde par un amortissement annuel de CHF 53'000.-- pendant 5 ans ;
4. de prendre note que la redevance pour l'utilisation des licences pour Windows 10, LTSC, SCCM, Office et Exchange s'élèvera annuellement à CHF 160'000.--, que la DSI mettra ensuite chaque année au budget dès 2020 ;
5. de confier le pilotage de ce projet et sa réalisation à la Direction des systèmes d'information.

18. Rapport sur crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018 2^e série (2019/P04)

Rapporteur : M. Antoine Stübi

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et six abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis no 04/2019, du 21 janvier 2019, sur les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018, 2^e série,
- VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2018, 2^e série, tels que présentés dans le préavis municipal pour un montant total de CHF 1'167'500.--.

19. Rapport sur réponse au postulat de M. Daniel Beaux « Un parc d'ébats qui fait débat » (2019/P05)

Rapporteur : Mme Elodie Lopez

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis N° 05/2019 du 21 janvier 2019, concernant la réponse au postulat de M. Daniel Beaux « Un parc d'ébats qui fait débat »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Daniel Beaux « Un parc d'ébats qui fait débat » et de considérer celui-ci comme réglé.

Communications de la Municipalité

20. Réponse à l'interpellation de M. Andreas Foster « Utilisation de l'Espace Public, quelles sont les règles ? » ? (2019/C01)

M. A. Foster se dit satisfait de la réponse municipale, mais s'attendait plutôt, avec cette interpellation, à ouvrir une discussion sur l'utilisation de l'espace public. Il reviendra peut-être sur ce sujet sous la forme d'un postulat.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

21. Réponse à l'interpellation de M. Alexandru Stan « Collège « Claude Nicollier » de Vevey » (2019/C04)

M. N. Bonjour remercie la Municipalité de cette réponse. Il espère que le nom de Claude Nicollier, personne de renommée qui a amené beaucoup non seulement pour la région mais pour toute la Suisse, figurera dans la liste des noms potentiels pour ce futur merveilleux bâtiment qui sera construit à Copet.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

22. Réponse à l'interpellation de M. Steven Pilet intitulée « E.T. Téléphone Maison » (2019/C05)

M. S. Pilet remercie la Municipalité pour ses réponses.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

23. Réponse à l'interpellation de Mme Danielle Rusterholz « Quelle AOC pour la fumée de la Satom ? » (2019/C08)

Mme D. Rusterholz se dit satisfaite et remercie la Municipalité de sa réponse.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

24. Réponse à l'interpellation de Mme Isabel Jerbia « Il était une fois un Port Historique Veveysan » (2019/C09)

Cet objet est reporté à la séance du 16 mai 2019.

25. Réponse à l'interpellation de M. Nicolas Bonjour « Grâce à la Ville, pour la Ville ! » (2019/C10)

M. N. Bonjour remercie la Municipalité de cette réponse, qui avait déjà plus ou moins été déposée, puis retirée à la suite d'un conflit d'intérêt lié à cette affaire. Il est rappelé dans la communication que Mme E. Leimgruber a accepté qu'il soit répondu à cette interpellation malgré l'irrecevabilité de cette dernière, d'après le SCL. Il ne peut donc que la remercier de sa position, mais tient cependant à relever quelques points qui restent en suspens et dont les réponses ne le satisfont pas. Le premier point est lié aux statuts de Romande Energie. L'art. 16 précise que conformément à l'article 762 du Code des obligations, le Conseil d'Etat désigne six administrateurs, dont deux représentants de communes vaudoises actionnaires, dont Vevey fait partie. Cela a été confirmé dans le communiqué de presse de Romande Energie du 11 avril 2017 annonçant la nomination de Mme E. Leimgruber par le Conseil

d'Etat pour représenter les communes actionnaires en remplacement de M. L. Ballif. Première incohérence et mélange des rôles dans la réponse faite par la Municipalité. En page 2 l'on apprend premièrement que notre syndique est représentante des communes vaudoises actionnaires et, quelques lignes plus bas, « qu'elle ne représentera pas la commune mais le Conseil d'Etat au sein du Conseil d'administration de Romande Energie ». Pour quel travail notre Exécutif ? Le Conseil d'Etat, Romande Energie ou la Ville de Vevey qui détient des actions, ce qui lui permet de siéger au Conseil d'administration de plusieurs sociétés, et plus particulièrement celui de Romande Energie ? Les compétences techniques et professionnelles de Mme E. Leimgruber ne sont pas remises en question, mais si la Ville de Vevey vend ses actions, elle n'aurait plus de représentant au Conseil d'administration de Romande Energie ? Cette question va à l'encontre du ad personam prononcé. Il y a un lien indéniable entre la Ville de Vevey et le siège accordé par le Conseil d'Etat à la représentante des communes vaudoises actionnaires. La source de revenus pour la Ville n'est pas anodine. On parle de fr. 250'000.-- sur une législature. En 2018, la Ville a généré fr. 154'000.-- grâce aux jetons et tantièmes reversés par les municipaux, mais sans les jetons de Romande Energie. Il reste perplexe quant à la réponse à son interpellation et regrette qu'une seule personne empoche cette somme potentielle de fr. 250'000.-- en complément de son salaire au lieu de verser ce montant à la Ville, qui ne cracherait certainement pas dessus vu sa situation financière.

M. le Président rappelle la position du Service des communes et du logement. Etant donné que Mme E. Leimgruber a été élue par le Conseil d'Etat, cette question ne concerne en rien l'administration communale et le Conseil communal. Mme la Syndique n'a donc pas l'obligation de répondre à d'éventuelles questions.

M. B. Schobinger part du principe que tout travail mérite salaire. Le travail qu'effectue Mme la Syndique au sein du Conseil d'administration de Romande Energie n'est pas une mince affaire et il peut comprendre qu'elle décide de conserver ses jetons de présence. Elle œuvre au sein de Romande Energie non pas pour la Ville de Vevey, mais pour les communes vaudoises. C'est donc aussi un argument qui va dans ce sens, sinon les jetons de présence devraient être redistribués à une grande partie, si ce n'est toutes les communes du canton. Mais il est évident aussi que sans le poste qu'elle occupe actuellement à Vevey, jamais elle n'aurait été nommée à Romande Energie. Il faudrait donc trouver un juste équilibre entre garder ce salaire et en reverser une partie à la Commune, libre à Mme la Syndique d'en définir le pourcentage.

M. A. Gonthier si demande s'il était vraiment nécessaire de réimprimer exactement le même document, à part un préambule qui explique qu'il n'aurait pas été obligatoire de donner une réponse ? La Municipalité dit que Mme E. Leimgruber s'est récusée spontanément et n'a pas participé aux délibérations et au vote se rapportant à la présente communication. Veut-on nous faire rire ? Il n'y a rien de spontané puisqu'il y a eu ordre du Conseil d'Etat de ne pas participer à une décision sur ce genre de problèmes. Peut-être que sur le fond la position de la Syndique, et de la Municipalité par extension, est juridiquement peu attaquable, cela n'en reste pas moins, à ses yeux, une faute morale et une faute politique.

M. C. Bussy indique que ces attaques et ce débat ne le font pas du tout rire après l'année 2018 qu'on vient de vivre. L'interpellateur a rappelé à dessein les communiqués de presse, sans hésiter à les tordre. Diriger une administration publique est effectivement une compétence bienvenue pour gérer un groupe fournisseur d'énergie. C'est à ce titre et pour ces compétences, et non pas en tant que représentante de la Ville de Vevey, que Mme la Syndique a été nommée par le Conseil d'Etat pour représenter LES communes et non pas LA commune. Il faut aujourd'hui arrêter d'attaquer les gens pour essayer d'obtenir un bénéfice politique. 2019 a commencé dans un relatif calme, essayons de poursuivre sur ce chemin-là.

M. E. Rivier indique que la Municipalité a souhaité malgré tout répondre définitivement à cette question. Il est vrai que la réponse n'a pas changé pour l'essentiel, si ce n'est qu'un point de droit est apparu, qui a fait l'objet d'une opposition. Dans son jugement, le Conseil d'Etat a très clairement dit qu'une erreur avait été commise au moment du premier vote et que ce point n'avait pas été correctement traité. La Municipalité en a pris acte. On peut dire en effet que Mme E. Leimgruber n'aurait pas été nommée à Romande Energie si elle n'avait pas été syndique. Mais, inversement, elle n'aurait pas été syndique si elle n'avait pas eu des compétences, mais surtout, pour ce poste-là à Romande Energie, des compétences en matière d'écologie. Le Conseil d'Etat a estimé que c'était une bonne chose que d'avoir un représentant écologiste au sein du Conseil d'administration de Romande Energie. Les questions morales sont très difficiles à débattre et n'ont pas lieu d'être dans un Conseil communal. Il est laissé à l'interprétation personnelle de Mme E. Leimgruber de choisir sa solution. Il rappelle que la Municipalité avait longuement débattu de cette nomination et que c'est à l'unanimité qu'elle a engagé Mme la Syndique à accepter ce poste.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

26. Politique culturelle de la Ville de Vevey – Stratégie 2019-2026 (2019/C06)

Cet objet est reporté à la séance du 16 mai 2019.

27. Direction de la Culture – Nouvelle Cheffe de service (2019/C02)

La parole n'est pas demandée.

28. Ouverture d'un compte d'attente en vue du financement du projet Gare Nord (2019/C03)

M. S. Molliat se dit très content de cette communication. Il n'est toutefois pas tout à fait d'accord pour dire que l'idée du parking au nord de la gare remonte à 2010. Il a ressorti des archives un rapport de feu M. Bernard Schneider datant de janvier 1992 et un rapport de commission présidée par Mme D. Kaeser et dont MM. A. Gonthier et J.-M. Roduit faisaient partie. C'était le début de l'aventure de ce parking derrière la gare. En janvier 2006, il a lui-même déposé une motion, acceptée par le Conseil puis retirée quelques années plus tard parce que censée être intégrée dans le projet immobilier des Bosquets, ce qui été quelque peu raté puisqu'il n'y a pas eu le parking escompté à cet endroit. En 2009, le Conseil a refusé le projet de parking sous la place du Marché. En 2017, il a déposé une nouvelle interpellation pour savoir où en était le projet derrière la gare et voilà que cette communication nous informe de l'ouverture d'un compte d'attente. C'est le premier pas concret après toutes ces années de discussions. La mise à l'enquête est passée, le projet existe, on sait combien de places il y aura. Il se dit très content et pense qu'on peut tous se réjouir de cette bonne nouvelle.

M. P. Bertschy pense que son préopinant a quelque peu arrangé l'historique de la situation à sa manière, notamment pour ce qui est du parking sous la place du Marché. Pour en revenir à la communication, il espère que la Municipalité entreprendra des démarches et communiquera avec les voisins de ce futur parking, parce qu'un combat comme celui que l'on a connu pour le collège de Gilamont ne fera que retarder les choses. Il croit pouvoir dire que les gens qui habitent à proximité se font énormément de soucis et sont peu au courant. Oui, le permis de construire a été délivré, mais pour le bâtiment uniquement. Une nouvelle mise à l'enquête aura lieu concernant le parking. Celle-ci est due au fait que les lignes du MVR ne peuvent être déplacées, alors qu'on nous avait garanti à l'époque qu'elles le seraient. Dire que tout va bien et vite est donc exagéré. Enfin, il aimerait savoir dans quel délai nous aurons la version finale de ce parking et de ce bâtiment.

M. B. Schobinger habite le quartier et imagine qu'il y aura certainement des oppositions de la part de quelques voisins. Ce qui inquiète beaucoup, c'est l'immeuble de manière générale. Le problème, c'est que la mise à l'enquête a eu lieu avant que les gens puissent acheter les appartements dans lesquels ils vivent maintenant. L'autre point d'achoppement concerne l'aménagement de surface, et notamment comment est-ce qu'on va gérer la circulation en sortie du parking et le bidirectionnel sur la rue des Bosquets. Toutes ces questions sont encore en suspens.

M. P. Bertschy ajoute qu'une des inquiétudes par rapport à la rue des Bosquets c'est le retour sur l'avenue de Gilamont. Le train est promis pour tous les quarts d'heure, soit 8 trains par heure. Imaginez le nombre de fois où les véhicules seront à l'arrêt à ce carrefour.

M. J.-M. Roduit a été surpris de lire dans la communication que CFF Immobilier ne souhaitait plus investir dans ce projet. Il lui semblait qu'au départ les CFF étaient très intéressés à participer à ce projet de parking derrière la gare. Quelles sont les raisons de ce retrait ?

M. E. Rivier indique que le Conseil sera évidemment informé dans le détail de l'ensemble de ce projet lorsqu'il sera sous toit. Pour ce qui est des voisins, une rencontre d'information est prévue après Pâques. Il est très important que les voisins soient informés et qu'on puisse réfléchir ensemble aux oppositions qu'il pourrait y avoir. Le bâtiment prévu a été mis à l'enquête avec un parking mais, dans les discussions qui ont suivi, on s'est dit qu'il était ridicule de construire un tout petit parking et de ne pas profiter de la possibilité d'en réaliser un plus grand. Le nombre de places a fluctué au cours des discussions. Pour l'instant, on est arrivé à un nombre de 350 places, réparties entre les différents partenaires. La discussion n'était pas de déplacer les voies du MVR, mais de déplacer la gare et de la mettre parallèle à la chaussée de la Guinguette. Cela a finalement été refusé. Il avait par contre été question de faire des places de parc sous les voies du MVR, mais cette hypothèse a elle aussi été abandonnée. Une fois le parking creusé et l'immeuble construit, toute cette zone sera une place. La possibilité de passer par la rue des Bosquets sera supprimée au profit d'un magnifique espace qui achèvera ce quartier. Du point de vue de la Municipalité, c'est donc un magnifique projet. Pour ce qui est de l'historique, la date de 2010 a été choisie parce que c'est en 2010 que s'est constitué pour la première fois un groupe intéressé à ce projet. Tous les plans ont été conçus à compte d'auteur, la Ville n'a donc pour l'instant rien dépensé du tout en ce qui concerne l'élaboration des plans et pour la mise à l'enquête. A un certain moment, il faudra décider, si on construit ce projet, de régler cette question. Ce qu'il peut dire au niveau des délais, c'est que des négociations très délicates ont lieu actuellement avec les CFF pour savoir comment la parcelle des CFF sera cédée à la commune. Pourquoi ne s'intéressent-ils plus à la construction de ce parking ? La raison peut se comprendre de façon évidente. Les CFF ont subi un échec majeur dans notre ville et il y a aujourd'hui une certaine réticence de leur part à investir à Vevey. Mais ils rénovent actuellement entièrement la gare et les discussions à ce sujet se passent extrêmement bien.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

29. Dette, intérêts, cautions et garanties – Situation au 31 décembre 2018 (2019/C07)

La parole n'est pas demandée.

30. Fondation des Arts et Spectacles – Comptes 2017-2018 (2019/C11)

La parole n'est pas demandée.

31. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (suite)

a) Interpellation de M. Y. Luccarini intitulée « Sortir de l'ornière »

M. Y. Luccarini développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

Mme la Syndique remercie l'interpellateur de ses questions et donne les réponses suivantes :

« La Municipalité est parfaitement consciente des questions que peut susciter la délicate situation que nous vivons du point de vue démocratique.

Vous nous croirez aisément : nous nous serions volontiers passés de cette crise, dans laquelle nous essayons les plâtres d'un nouvel article de la Loi sur les communes et de ses difficultés de mise en œuvre.

Force est d'admettre que la plupart des préoccupations que vous soulevez ne peuvent être traitées qu'au niveau du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

Du point de vue de la Municipalité, comme nous l'avons toujours fait depuis le début de la crise, nous concentrons toutes nos forces, toute notre énergie et notre bonne volonté au bon fonctionnement de la ville, de ses institutions et de son administration communale.

Quelle que soit votre appréciation sur les choix qu'a faits le Conseil d'Etat, nous sommes très reconnaissants au gouvernement cantonal d'avoir rapidement répondu à notre sollicitation en désignant un quatrième membre de l'Exécutif. La charge de travail, vous vous en doutez, est énorme et il n'aurait pas été possible de tenir le coup durablement à trois municipaux, qui plus est en 2019 avec la Fête magnifique qui se prépare.

Nous aimerions préciser que rien ne permet d'affirmer, comme vous le faites, que cette situation provisoire va perdurer jusqu'à la fin de la législature. Formellement, les suspensions décidées par le gouvernement l'ont été pour une durée de six mois, certes renouvelable.

Pour en revenir aux propositions que vous esquissez dans votre interpellation, notre position est toujours la même.

Vous évoquez un choix de double démission de M. Rivier et de moi-même, que vous qualifieriez d'honorable et d'utile.

Nous pensons qu'il n'est justement pas très utile ou productif. Une démission collective ne ferait qu'ajouter de la confusion à la confusion. Elle aggraverait encore l'instabilité politique dont a particulièrement souffert notre administration.

Nous ne partageons pas non plus votre appréciation sur son honorabilité. Cela signifierait politiquement que nous, qui nous sommes engagés pour tenir la barque dans des moments particulièrement difficiles, devrions assumer personnellement les conséquences des actes potentiellement illicites commis par certains de nos collègues. Permettez-moi d'insister sur le « potentiellement » qui s'applique à nos trois collègues suspendus, qui bénéficient de la présomption d'innocence.

Quant à la mise sous régie que demanderait la Municipalité elle-même, quel formidable aveu d'impuissance elle constituerait ! Cette démarche cumule à nos yeux tous les défauts que vous prêtez à la solution provisoire mise en place par le Conseil d'Etat, en y ajoutant de très nombreuses difficultés supplémentaires. Bien sûr, si notre gouvernement cantonal arrive à la conclusion que c'est la seule solution pour gérer la conduite de notre ville, il peut la décider. Mais que la Municipalité elle-même en fasse la demande serait un signal incompréhensible tant pour la population que pour l'administration. Couper deux bras ou une tête à un corps souffrant n'ont jamais, à ma connaissance, permis de soigner des jambes douloureuses.

Une fois encore, notre ville, nos citoyennes, nos citoyens n'ont pas besoin d'épisodes supplémentaires dans cette douloureuse législature. Ils ont en revanche besoin de bienveillance, de bonne volonté, d'expérience et d'énergies constructives. C'est ce que nous apportent nos nouveaux collègues désignés par le Conseil d'Etat. Nous aimerions les remercier pour leur engagement citoyen, même au service d'une ville qu'ils n'ont pas le privilège d'habiter.

Messieurs, un grand merci d'avoir accepté de consacrer une partie importante de votre temps au service de notre cité. »

M. Y. Luccarini remercie la Municipalité de sa réponse. Sur la question de l'honorabilité, il pense qu'il y a aussi une part de responsabilité que la Municipalité doit assumer, celle de ne pas être arrivée à travailler tous en-

semble, à former ce collège tant souhaité, et cela quelles que soient les présumées actions des membres suspendus. Ce qui l'inquiète quand même, c'est cette situation anormale et non démocratique. Est-ce que dans le futur le Conseil d'Etat mettra des petites annonces dans la FAO pour chercher 2'000 municipaux tous les cinq ans, est-ce comme cela qu'on a envie de fonctionner, ou est-ce qu'on veut maintenir un système où les gens doivent être élus ? Parce qu'il y a quelques scénarios qu'on peut imaginer se passer demain ou dans quelques mois. Il peut y avoir une procédure de révocation ou une réintégration de certains municipaux suspendus. Le Conseil d'Etat a dit qui si un des municipaux suspendus était réintégré, les deux suppléants s'en iraient. On se retrouverait donc à nouveau avec une Municipalité à trois personnes, avec des gens qui ne sont pas arrivés à travailler ensemble et qui, de plus, se sont dénoncés, mis en accusation parmi. Est-ce vraiment cela, une situation apaisée ? Peut-être ce soir au sein du Conseil peut-on avoir l'impression que l'ambiance est sereine, mais politiquement ce n'est absolument pas le cas. Si la mise sous régie n'est pas la bonne solution, qu'est-ce que proposent les groupes politiques pour sortir de cette crise ?

M. P. Bertschy admet que la situation que nous avons vécue est inconfortable pour tout le monde. Personne n'a rien à y gagner. La seule chose que l'on peut tous souhaiter, c'est que cela n'arrive plus jamais. C'est au moment où elles prêtent serment que les personnes élues doivent réfléchir et penser aux citoyens, au bien commun. C'est beaucoup trop tard de venir, après avoir été suspendu, dire que finalement on serait d'accord de démissionner si les deux municipaux restants le font aussi. Lorsqu'il a demandé le départ des quatre municipaux qui étaient encore en fonction, tout le monde a souri, personne n'a agi. Peut-être que les choses auraient été différentes à ce moment-là, mais aujourd'hui c'est trop tard. Une belle fête se prépare, la Confrérie des Vignerons a besoin d'un partenaire fiable, d'une Municipalité qui collabore, qui pense au bien-être de ses citoyens. En cela, il peut se joindre aux propos de Mme la Syndique et féliciter les deux personnes qui ont eu le courage de venir à Vevey dans cette situation. Ils nous rendent largement service et les citoyens, comme le Conseil communal, ne peuvent que les remercier de remettre sur les rails notre Municipalité, notre administration, mais aussi le Conseil communal. On voit ce soir qu'il y a une meilleure ambiance que ce que l'on a connu il n'y a pas si longtemps.

M. Ph. Herminjard ne voit aucun problème politique ou démocratique. Il y a une loi, la loi sur les communes, qui prévoit qu'en cas de suspension, la possibilité existe de nommer des municipaux délégués par décision du Conseil d'Etat. L'interpellateur aimerait voir les choses autrement, pour des raisons qu'on peut imaginer, mais en réalité son interpellation est purement morale. Cela fait depuis le début de l'année qu'on s'attend tous les jours à voir Vevey en première page des journaux et non, cela fait bientôt trois mois et demi que plus rien de négatif ne se passe à Vevey. Il s'en réjouit. Il faut remercier la décision du Conseil d'Etat, le fort engagement des deux municipaux délégués et le grand courage des derniers élus à la Municipalité, qui n'ont pas démerité.

Mme D. Kaeser ajoute que tout ce que le citoyen demande, c'est que la ville soit bien gérée et qu'on arrête de sa gausser de Vevey dans tout le canton. Le but est atteint, la situation est aujourd'hui apaisée et sereine. Cela ne la dérange pas de continuer ainsi.

M. C. Bussy se dit lui aussi un amoureux de la démocratie. Qu'on soit de droite, de gauche, d'un groupe politique ou de la Municipalité, on ne s'engagerait pas comme cela si on n'était pas des amoureux de la démocratie. La démocratie, c'est d'abord l'état de droit, les institutions, c'est essayer de faire fonctionner les choses de la manière la plus respectueuse possible des minorités comme des majorités. Il se trouve que l'instance supérieure a sifflé la fin de la récréation pour certains membres de notre autorité municipale et a essayé de prendre une mesure provisionnelle. Il faut respecter cet état de fait qui découle de notre état de droit, attendre que la justice soit rendue et laisser le cours des choses se faire. Arrêtons d'attaquer continuellement les institutions, respectons-nous, respectons la démocratie. Reprenons les habitudes qui sont un peu symboliques de ce respect des institutions en s'adressant à un corps, la Municipalité, et pas à ses individus, et que la Municipalité s'adresse à un corps, le Conseil communal, de manière générale et pas individuelle, parce que chacun s'inscrit dans un collège. Cessons ces attaques personnelles pour des buts politiques et respectons les institutions qui nous lient tous.

M. le Président rappelle qu'il s'agit de modérer ses propos concernant des personnes qui sont actuellement présumées innocentes. Le terme « cour de récréation » n'était probablement pas très adapté. Sans alimenter le débat sur la démocratie, il pense que ce dont voulait parler l'intervenant, c'est le conflit entre la loi sur les communes et la loi sur l'exercice des droits politiques.

M. P. Butty ne voit pas en quoi le fait de mettre la commune sous régie réglerait ce problème de déni de démocratie, puisqu'il n'y aurait même plus aucun municipal élu. Il y aurait un régisseur, ou un conseil de régie, et il n'est pas certain du tout, contrairement à ce que présuppose l'interpellateur, que ce régisseur ou ce conseil de régie conclue que la seule solution est de provoquer des élections pour toute la Municipalité dans un délai très court. Il rappelle que dans moins de deux ans auront lieu les élections générales de la commune et qu'une nouvelle Municipalité, de même qu'un nouveau Conseil, seront élus. Le peuple aura l'occasion de se prononcer à

ce moment-là. La situation va malheureusement perdurer un certain temps, elle va évoluer puisque les décisions judiciaires vont tomber. Décider maintenant qu'il faut tout arrêter et recommencer lui semble plus que prématuré.

M. Ch. Roh pense que là où l'interpellateur a raison, c'est qu'effectivement on vit depuis un certain temps une situation spéciale, voire anormale. Mais il faut quand même dire que les deux municipaux veveysans élus ont eux aussi traversé une période extrêmement difficile. Ils ont fait face par leur travail, leur courage, leur volonté. Le Conseil d'Etat a bien été obligé, sur demande, de leur donner du renfort. On ne peut pas administrer une commune de 20'000 habitants avec deux municipaux. Il faut penser aussi à l'administration communale, aux cadres, aux employés, qui ont besoin de pouvoir travailler dans une certaine sérénité. Ce n'est donc pas maintenant qu'il faut bousculer les choses pour que la situation devienne encore pire que ce qu'elle a été. Parce qu'aujourd'hui, on voit, on sent très bien que cette Municipalité, avec ces deux municipaux qui renforcent l'Exécutif, a l'air de bien fonctionner. Nos municipaux ont vraiment besoin de l'appui du Législatif, de nous tous, tous partis confondus.

M. P. Molliat pense que le PLR a effectivement de quoi être content puisqu'il a doublé sa représentation à la Municipalité. (*M. le Président lui rappelle qu'il ne s'agit pas d'un choix du PLR*) Il rejoint l'interpellateur pour souligner la bizarrerie démocratique de la situation. Sur le fond, on n'a rien réglé du tout, on est juste en attente. On nous parle de sérénité retrouvée, mais on ne sait absolument pas ce qui va se passer la semaine prochaine. On peut se retrouver exactement dans la même situation. Pour faire des projets, mener des politiques, gérer une ville autrement que de mois en mois, c'est quand même extrêmement bancal. Il ne croit pas que ce soit la meilleure solution. D'autres visiblement le croient, comme le Conseil d'Etat, mais il s'agit d'une solution sparadrap ; on n'a aucune vision, même à moyen terme, même à court terme. Or, une politique communale ne se mène pas à court terme. Peut-être aurait-il été plus intelligent de chercher une solution de fond pour réussir à faire fonctionner le collège avant que tout soit sens dessus dessous, parce l'état actuel des choses est inacceptable.

M. A. Stübli remarque qu'un des vœux de cette interpellation déposée au mois de janvier était le retour au calme. Il lui semble que c'est le cas. L'interpellation parle d'une volonté de renouveau. On a aujourd'hui des personnes nouvelles, un renouveau aussi dans la manière de travailler au sein des commissions, du Conseil et, à voir, de la Municipalité. La décision du Conseil d'Etat n'était donc peut-être pas si farfelue que cela. Il n'a certainement pas échappé au Conseil d'Etat qu'un article de la loi lui permettait de mettre en place un conseil de régie. Il voit donc mal comment cette instance pourrait, quelques mois après, prendre totalement une autre alternative alors qu'elle aurait pu déjà le faire en temps voulu. D'un point de vue démocratique, il préfère la situation actuelle, parce qu'avec un conseil de régie, le Conseil communal n'aurait plus rien à dire, sinon se réunir dans les vingt jours suite à une décision municipale pour l'avaliser, faute de quoi c'est le Conseil d'Etat qui le fait. De plus, rien n'empêche le Conseil d'Etat de nommer au conseil de régie les mêmes personnes qui sont en place actuellement. Compte tenu des échéances qui arrivent, il trouve que la situation actuelle est tenable. On pourrait très bien arriver à la fin du temps de suspension et que le Conseil d'Etat décide de procéder cette fois à la révocation. Ce serait une voie de sortie comme l'appelle l'interpellateur de ses vœux, mais il ne voit pas une porte de sortie qui serait de dire qu'on est d'accord de partir uniquement si les autres font de même. Cette manière de faire lui paraît un peu bizarre. Chacun prend sa décision spontanément et de manière individuelle. Lorsque les deux nouveaux municipaux sont arrivés, d'aucuns se sont étonnés du fait qu'ils se retrouvent à travailler sur la base d'un programme de législature auxquels ils sont totalement étrangers. Il semble toutefois qu'on soit plutôt dans une période où l'on tente de remettre les bidons droits et de reconstruire des choses de base. Il ne s'agit pas de se lancer dans d'immenses projets nouveaux. On traite des projets qui étaient dans les tiroirs veveysans depuis longtemps.

M. A. Gonthier ne voit pas où, dans cette interpellation, il y a des attaques personnelles. Il y a des propositions, des questions, des demandes, il n'y a pas d'attaques personnelles ou de critiques individuelles envers des personnes. On nous dit que les choses fonctionnent. Mais cela ne peut pas fonctionner. Une municipalité qui est purement administrative, cela n'existe pas. Qu'on le veuille ou non, les décisions municipales sont des décisions politiques. Ce n'est pas le fait que les choses fonctionnent qui caractérise la démocratie. L'état de droit, des institutions garantes de l'équilibre du pouvoir, tout cela est effectivement important. N'empêche que démocratie signifie « pouvoir du peuple », pas « pouvoir du Conseil d'Etat ». Les gens qui sont à l'Exécutif d'une commune doivent être élus par les citoyens de la commune. Si on ne pense pas qu'on a là un vrai problème, qu'est-ce qu'on propose d'autre ? On a rigolé quand l'interpellateur a dit que le Conseil d'Etat pourrait mettre des petites annonces pour trouver 2'000 municipaux. Ce serait parfait, il n'y aurait jamais de conflits. Ils seraient tous nommés par le Conseil d'Etat, ce serait probablement des administrateurs qualifiés, mais il n'y aurait plus de politique. Or, on est quand même là pour faire de la politique. Dans la série « incertitudes », il rappelle aussi que la nomination même des deux municipaux de remplacement est mise en cause devant le Tribunal fédéral. Donc, même cela pourrait tomber après-demain, encore que le Tribunal fédéral se dépêche généralement assez peu.

M. Ph. Herminjard rebondit sur l'affirmation de M. P. Molliat qui dit que, dans le fond, le PLR est très content. En réalité, le PLR se félicite d'une situation qui va bien, qui va mieux qu'avant, et pas d'avoir un PLR de plus. Et encore, quelle couleur a-t-il, puisque l'intéressé a toujours dit qu'il avait été désigné par le Conseil d'Etat pour régler les problèmes sans couleur politique et pour défendre les intérêts publics de l'ensemble des citoyens veveysans. Toute la procédure qui nous amène aujourd'hui à la situation que l'on connaît est parfaitement légale. C'est la loi sur les communes qui le prévoit. Si M. Y. Luccarini, qui est député, n'est pas content de cette loi, qu'il fasse lui-même le nécessaire et qu'il ne nous embête pas ce soir, parce qu'on a franchement autre chose à faire.

M. Y. Luccarini répond que des choses ont été entreprises au niveau du Grand Conseil pour modifier la loi sur les communes. Mais il rappelle que la loi a aussi son interprétation, et c'est cela qu'il remet en question ici, à savoir l'interprétation de la loi sur les communes et la volonté du législateur de permettre au Conseil d'Etat de nommer des municipaux de remplacement. Si un corps municipal n'est plus constitué et qu'il n'a plus le quorum, il ne peut plus prendre de décisions. On est donc obligé de surseoir à cette situation. La volonté du législateur dans la loi sur les communes était de permettre au Conseil d'Etat de continuer à ce que les communes fonctionnent, mais avec la vision d'une résolution prochaine de la situation. Ici, il n'y a pas cette vision, on ne sait pas ce qui va se passer. La seule échéance qu'on connaît, c'est 2021 et les élections générales qui font que tous les sièges seront mis en jeu. Mais cela lui semble quand même une période relativement longue. Il veut bien admettre qu'administrativement aujourd'hui les choses fonctionnent, mais politiquement il peut y avoir demain une nouvelle situation qui fait qu'on se retrouve avec trois municipaux élus et qui auront probablement beaucoup de peine à travailler ensemble. On regrettera alors probablement de ne pas avoir trouvé une solution, mais peut-être qu'il n'y en a pas.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

b) Motion de M. A. Cambes intitulée « Coup de pouce le temps de la fête »

M. le Président remarque que cette motion se veut en quelque sorte urgente, étant liée à la Fête des Vignerons, raison pour laquelle il propose au PLR de modifier l'ordre de présentation de ses interventions avec une interpellation qui avait été déposée au mois de janvier. *(Pas de remarques du Conseil)*

M. A. Cambes développe cette motion, dont le texte est joint au présent procès-verbal. Il précise souhaiter un renvoi direct à la Municipalité.

M. B. Schobinger ne croit pas que les heures d'ouverture des magasins soient de la compétence du Conseil communal. Une motion ne lui paraît donc peut-être pas la bonne formule. Il comprend tout à fait les inquiétudes du PLR, mais pense qu'il y a d'autres mesures à prendre aussi pour aider les commerçants, notamment en matière de stationnement. L'avenue de Blonay a été limitée à 3 heures, mais elle est quasi vide et on pourrait imaginer la passer à 5 heures, d'autant plus que la rue des Communaux toute proche est, elle, déjà à 5 heures. Oui, il faut soutenir toute activité et initiative privée qui veut animer la ville durant la Fête, mais est-ce qu'ouvrir les commerces plus tard est la meilleure solution ?

M. le Président demande à l'interpellateur s'il souhaite transformer sa motion en postulat.

M. A. Cambes répond par l'affirmative.

M. P. Bertschy indique que le postulat propose simplement la possibilité surtout aux petits commerces – certains en ont déjà fait la demande à la Municipalité – de pouvoir ouvrir plus longtemps pendant la Fête. Ce serait vraiment dommage que les gens, pendant ces trois semaines, soient contraints de passer dans des rues où les commerces devraient obligatoirement fermer.

M. A. Gonthier constate que la Fête, comme la pomme de terre, est bonne à tout faire. Ce qu'on n'arrive pas à faire passer par le biais d'un préavis, on tente de le balancer au nom de la Fête. Un petit commerce, tant que c'est le patron et sa famille qui y travaillent, n'est pas soumis à des heures d'ouverture. C'est le règlement communal qui le veut et certains en profitent. Donc, si un certain nombre de commerçants veulent ouvrir et engager des membres de leur famille pour travailler pendant la Fête, ils sont libres de le faire. Mais s'il s'agit de faire travailler des salariés le soir et de les priver de pouvoir participer à la Fête, là il n'est pas d'accord.

M. P. Bertschy connaît passablement de jeunes qui cherchent des jobs d'été et qui seraient tout heureux de pouvoir bénéficier de quelques heures de travail durant la Fête. On ne parle pas d'obliger les salariés à travailler, on parle de petits commerces qui pourraient ponctuellement engager des étudiants qui cherchent un job d'été et qui ne demandent que cela. Arrêtons de dire qu'on va exploiter le salarié, ce n'est pas du tout ce que demande le postulat.

Mme G. De Régibus croit savoir que la Fête des Vignerons est considérée comme une grande manifestation et que les commerçants, dans ce cas, auraient la possibilité de demander une dérogation au Canton. Elle ne croit donc pas que ce soit de la compétence ni de la Municipalité, ni du Conseil.

M. E. Rivier indique que la Municipalité accepte que ce postulat lui soit renvoyé directement. Une demande a déjà été formulée par la SIC et de l'ACV à ce sujet. Comme il s'agit d'une fête exceptionnelle, le règlement permet en effet d'ouvrir les magasins en dehors des heures habituelles. Cette possibilité avait déjà été utilisée en 1999. La Municipalité a déjà rencontré une partie des partenaires pour réfléchir à cette situation, elle a fait l'effort aussi de s'associer à quelqu'un qui représente le syndicat Unia. Il faut séparer cette question de l'augmentation d'une heure le samedi, de 17h00 à 18h00. Un préavis à ce sujet avait été déposé au mois de décembre, puis retiré pour différentes raisons, mais cette problématique sera à nouveau amenée devant le Conseil communal. Nous travaillons très rapidement ces temps pour essayer de résoudre la problématique des heures d'ouverture pendant la Fête des Vignerons. La question du dimanche est plus délicate, parce que nous ne sommes pas sûrs que le règlement permette d'ouvrir les magasins le dimanche. Un juriste a été consulté et nous attendons sa réponse.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une large majorité (une dizaine d'avis contraires et quatre abstentions).

c) Motion de M. S. Molliat intitulée « Pour des musées avec gestion financière cantonale »

M. S. Molliat développe cette motion, dont le texte est joint au présent procès-verbal. Il précise souhaiter un renvoi direct à la Municipalité.

M. le Président ne pense pas que cette problématique soit de la compétence du Conseil communal, raison pour laquelle il propose de transformer cette motion en postulat. Si le sujet n'est pas de compétence du Conseil, la motion n'est pas recevable, tandis qu'un postulat permet à la Municipalité d'étudier la question. Un postulat donne quand même lieu à un préavis, une commission et un vote du Conseil.

M. S. Molliat remarque qu'un postulat est moins contraignant qu'une motion. Et on sait ce qu'il advient souvent des postulats. Il accepte toutefois de transformer son texte en postulat.

M. E. Rivier indique que la Municipalité accepte que ce postulat lui soit renvoyé directement. Ce sont des questions que la Municipalité se pose depuis très longtemps et c'est exactement une des questions qui sera traitée dans le cadre de l'audit, puisque les musées constituent une part essentielle du budget communal. A noter que, pour le Musée Jenisch, le Canton soutient déjà considérablement la Ville pour faire vivre le Cabinet cantonal des estampes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (deux avis contraires et cinq abstentions).

d) Interpellation de M. Ch. Ming intitulée « Phase test »

M. Ch. Ming développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. E. Rivier constate que, dans son introduction, l'interpellateur fait part du mécontentement « de beaucoup de Veveysannes et Veveysans, commerçants et de nos chers visiteurs, quant aux changements de circulation et la mise en place des nouveaux feux opérés cet hiver dans notre cité ». Quelques informations doivent être données pour comprendre la situation. *(Ses réponses se basent sur le texte qui lui avait été transmis au mois de janvier)*

La phase test est terminée et le mode adaptatif est progressivement mis en service depuis le 15 février. Le basculement automatique des programmes selon le type de demande est prévu pour le 19 avril, date à laquelle tout le système sera mis en place et devrait fonctionner. En outre, la capacité des carrefours est diminuée par notamment l'augmentation du nombre de traversées piétonnes et l'intégration de la sécurité des vélos. A cela s'ajoute les reports de trafic (env. +25%) en lien avec la situation actuelle exceptionnelle. Ces éléments expliquent cette période d'adaptation qui est compliquée et que les services tentent de maîtriser. Les automobilistes sont invités à utiliser l'axe de contournement au nord de la commune ; un fléchage « transit » a été posé à cet effet.

Question 1 : *Voulons nous décourager définitivement les habitants des communes avoisinantes de faire leur course à Vevey et ainsi détruire le commerce local ?* Compte-tenu des difficultés de circulation liées aux aménagements de la FeVi, la Ville et la Fête des Vignerons ont mis en place une batterie de mesures telles que :

- Gratuité pour les Veveysans de la ligne 202 chaque samedi (hors période de fête),
- Livraison à domicile gratuite pour les clients des commerces veveysans,

- Abonnements Mobilis 2 zones offerts durant la fête,
- Système de tickets de réduction pour le stationnement des clients dans le parking du Panorama,
- CHF 200'000.-- pour des actions promotionnelles de l'ACV,
- Parkings périphériques pour les pendulaires afin de libérer des places pour les clients,
- Rabais pour l'achat de vélos et vélos électriques.

Des flyers et communiqués de presse ont été produits pour informer le public. En outre, ASR met actuellement tout en œuvre – et continuera à le faire – pour garantir la fluidité du trafic et permettre une accessibilité optimale aux commerces. Toutefois, pendant la période du montage des arènes et durant la phase d'exploitation de la Fête, les éléments de sécurité et l'afflux de visiteurs nécessiteront des mesures de protection. Ces mesures auront notamment pour but de libérer de l'espace afin que les visiteurs de la Fête puissent également se transformer en visiteurs des commerces et restaurants. La circulation dans la Vieille Ville et dans le périmètre autour des arènes sera donc interdite, sauf pour les riverains évidemment.

Question 2 : *Pourrait-on corriger immédiatement en augmentant la durée de stationnement à 5 heures, à l'avenue de Blonay et Gilamont, qui sont actuellement sous utilisés depuis les 3 heures autorisées ?* Les observations (par des relevés systématiques) des parkings en ouvrage disponibles à Vevey montrent qu'il y a toujours de la place dans la plupart de ces parkings (au total, entre 500 la semaine et 150 le samedi). Le client automobiliste peut visualiser en direct ces disponibilités avec son smartphone. Il n'est donc pas surprenant que les réserves de capacité en zones 3 heures prévues sur Gilamont et Blonay ne soient pas utilisées ou que très marginalement. Le Conseil communal a récemment adopté un plan directeur de stationnement avec des mesures pour le mettre en œuvre. Il est prévu dans celui-ci que ces deux avenues passent en zone 3 heures avec la possibilité de parquer pour les macarons résidents qui jouxtent ces avenues et les macarons pendulaires. Compte-tenu des disponibilités actuellement constatées, la Municipalité a décidé de mettre en œuvre ces mesures dès à présent. Elle a donc informé les bénéficiaires de macarons résidents de ces nouvelles disponibilités pour les habitants de Vieille Ville et de Plan-Dessus. Elle est en train de le faire pour les pendulaires macarons. Si la durée de stationnement de 5 heures n'a pas été retenue dans le plan directeur de stationnement, c'est simplement parce que son usage peut être facilement détourné des publics qu'elles devraient accueillir (résidents et pendulaires). Il faut rappeler que le prix du stationnement au Panorama est le même que sur la voirie (CHF 2.-/h) et celui qui veut rester entre 3 et 5 heures à Vevey est encouragé à utiliser ce parking.

Question 3 : *Pourrait-on implémenter une phase test de circulation rues de Lausanne et Simplon dans les 2 sens ?* Afin d'améliorer la circulation en ville de Vevey et particulièrement dans le périmètre Vevey-Est, Vieille Ville et place du Marché, la Municipalité a pris la décision d'appliquer au mois de juillet 2013 la première étape du Plan de Mobilité et d'Urbanisme intégré (PMU). Les principales actions ont consisté à inverser le sens de circulation à la rue du Simplon et à fermer une partie de la rue de Lausanne à la circulation des transports individuels motorisés. Cette mesure a notamment facilité l'accès au parking de la place du Marché pour les véhicules venant depuis l'Est, évitant ainsi de devoir transiter par le rond-point de la place de la Gare. Cette mesure a permis aux VMCV de gagner en efficacité, dû au site propre sur la rue de Lausanne et à la forte diminution du trafic sur la rue du Simplon. Elle a favorisé l'accessibilité à la Vieille Ville et diminué les nuisances pour les habitants et commerçants. Une réouverture totale de la rue du Simplon et de la rue de Lausanne impliquerait un report de la circulation transitant par la RC780 sur ce tronçon, impliquant les problématiques suivantes :

- un important ralentissement des transports publics et taxis ;
- une forte augmentation des nuisances sonores et de la pollution pour les riverains ;
- une accessibilité entravée pour l'accès à la vieille ville ;
- une complication supplémentaire de circulation sur le rond-point de la gare.

C'est notamment pour ces raisons que la Municipalité ne désire pas introduire une circulation bidirectionnelle sur les rue de Lausanne et du Simplon. Pour rappel, le PMU a permis d'identifier des pistes réalistes visant à harmoniser les relations entre piétons et automobilistes et permettant à chacun de gagner facilement les points stratégiques de la ville.

Question 4 : *Pourrait-on demander un peu d'indulgence de la part de nos assistants de police, quand la sécurité et le bon sens le permettent ?* Selon ASR, les assistants de sécurité publique, lorsque les circonstances le permettent, peuvent effectivement faire preuve d'une certaine « souplesse ». Néanmoins, il est important de rappeler que le rôle principal de l'assistant de sécurité publique est de favoriser un taux de rotation optimal sur les places de stationnement et ainsi éviter l'occupation de ces places par des véhicules ventouses.

Question 6 : *Quel est le manque à gagner pour la Ville suite aux sous-occupations des places de parking ?* Il n'a pas la réponse à cette question, qui ne figurait pas dans le texte déposé en janvier. Il s'agit de calculs très complexes, mais il se renseignera.

M. B. Schobinger remarque, à propos du transit par le haut de la rue de Lausanne, qu'on peut remonter sur la RC depuis l'Est (rue du Simplon-rue d'Italie) par la rue de la Clergère. Pas besoin de rouvrir la rue de Lausanne, aussi pour des questions de transports publics et de taxis. Dans le sens gare-Entre-deux-Ville, le but, lorsqu'on a fermé ce bout de route à la circulation, était d'éviter le transit en Vieille Ville. Est-ce qu'on veut remettre ces nuisances-là et péjorer tant les commerçants que les habitants d'un trafic qui finalement n'a rien à y faire ? Lorsque le Conseil communal a voté ces mesures, il avait été dit qu'il fallait absolument revoir le phasage des feux sur la RC780 de telle manière que la sortie de ville soit fluide. On voit quelques années plus tard,

et d'autant plus maintenant, que c'est la galère. On a décidé de changer les feux pour améliorer la situation, mais force est de constater que c'est un échec. Les bouchons sont pires qu'avant, les véhicules sont sans cesse à l'arrêt. Lorsque les nouveaux aménagements ont été mis à l'enquête, on aurait théoriquement dû avoir les calculs de capacité des feux qui ont été réalisés par les ingénieurs. Est-ce que ces calculs ont été faits, est-ce qu'il y a un plan des ondes vertes sur l'ensemble de ces feux ? Il s'agissait simplement d'appliquer ce qui aurait dû être calculé à l'époque. Cela aurait dû être réglé en quelques semaines, avec quelques petites adaptations ou modifications, mais de l'ordre du pourcent, pas quand il manque à peu près la moitié de temps de vert sur certains axes.

M. E. Rivier répond qu'on peut effectivement regagner la RC780 par la rue de la Clergère, mais on peut aussi le faire par la rue du Musée. Et on peut surtout ne pas prendre l'axe rue d'Italie-rue du Simplon et passer directement par la RC780. La Clergère est un carrefour très difficile, seules deux ou trois voitures peuvent passer, ce n'est donc pas une solution. De plus, on n'a pas envie de reporter ce trafic au niveau de la place de la Gare. Il est vrai que le phasage des feux a été un échec au départ. Les raisons sont multiples. Il y a notamment eu un retard dans les travaux et on n'a pas pu mettre à temps les détecteurs dans la chaussée, qui ne peuvent être posés qu'à une certaine température. Ils sont mis en place actuellement, raison pour laquelle la chaussée est à nouveau ouverte par endroits, mais on arrive au bout du processus. Il faut donc attendre le 19 avril avant de dire que c'est un échec. M. B. Schobinger est bien placé pour savoir que ces gestions de feux tiennent de l'art, que ce n'est pas du tout facile tant il y a de facteurs différents. De plus, nous avons appris récemment, et c'est peut-être là une erreur de conception, que les feux de la place de la Gare sont automatiques ; leur durée varie en fonction de deux cycles. Il n'a pas été prévu une zone verte qui part de la gare et qui va jusqu'au bout de la ville. C'est une lacune que nous avons demandé à être réparée pour qu'effectivement, quand on passe les feux à la gare, on puisse aller avec la zone verte jusqu'à Entre-deux-Villes.

M. C. Bussy rappelle que, lors de la commission, il a justement posé la question de la synchronisation de l'onde verte de la RC780 avec les feux de la gare. Le mandataire a répondu qu'il s'agissait de deux systèmes séparés, mais qu'il n'y avait pas de soucis. Peut-être pourrait-on dire à ce mandataire que lorsque des questions sont posées en commission, le plus simple serait de réfléchir pour voir si éventuellement un simple conseiller pourrait possiblement avoir une bonne idée plutôt que de dégager en corner.

M. B. Schobinger constate qu'on est de nouveau face à de l'embobinage de la part d'un municipal face au Conseil communal. Que les feux de la gare soient déconnectés des autres, on le prend comme contrainte et on construit l'onde verte à partir de là. M. E. Rivier lui a demandé de faire l'exercice. Il lui a fallu trois heures de travail pour faire le phasage de tous ces feux en prenant comme contrainte les feux de la gare. C'est donc possible. On nous dit qu'il n'a pas été possible de mettre en place les capteurs. Les feux fonctionnent de façon différente, soit avec des capteurs pour adapter le temps de vert au trafic, soit en mode phasage, pré-réglé en amont. C'est cela qui aurait dû être fait durant la phase transitoire, avant de mettre les capteurs, et on voit aujourd'hui que c'est un travail qui n'a pas été fait avant la mise à l'enquête. On s'est donc fait avoir par le mandataire à ce niveau-là. Il ne s'agit pas de l'accuser mais, pour les prochains travaux, veut-on continuer avec le même mandataire ?

M. A. Gonthier se souvient avoir entendu il y a une année qu'on n'allait effectivement pas coordonner les feux de la RC avec ceux de la gare. Ce n'est pas donc une découverte, d'autant plus si la commission en a parlé. Il y a donc là aussi un peu d'embobinage municipal. La rue de la gare, avec la réduction à deux pistes sur ce tronçon-là, est un test, mais est-ce une raison pour ne pas marquer la ligne médiane ? La piste cyclable est déjà à moitié effacée parce que les gens se tiennent obstinément sur l'ancienne ligne blanche, pourtant effacée, en croyant qu'elle existe toujours et ne respecte pas la ligne jaune qui est à droite. Ce sont des petits détails qui énervent tout le monde. Il en va de même pour la signalisation. Il ne se dit pas un automobiliste fanatique, mais c'est peut-être la seule chose sur laquelle il se dit d'accord avec l'interpellateur. La signalisation à l'intérieur de la commune, c'est totalement n'importe quoi. Sachant qu'il allait y avoir des problèmes, il aurait fallu demander à ASR de prêter une attention particulière à la signalisation pour que les gens ne s'énervent pas et que les choses se passent dans une certaine sérénité.

M. Ch. Ming remarque que trois heures pour les zones périphériques ne suffiront pas pour les figurants qui viendront en ville pour les répétitions, à moins qu'ils ne partent immédiatement après et ne restent pas dans les commerces veveysans. Ce n'est suffisant non plus pour les gens qui veulent venir dans les commerces la journée. Si on pouvait stationner cinq heures sur les avenues de Blonay ou de Gilamont, ces zones seraient utilisées, cela ferait des sous pour les parcmètres et on n'aurait pas toutes ces voitures qui descendent en ville pour se rendre dans les parkings et créer des embouteillages. Les rue du Simplon et de Lausanne étaient dans les deux sens lors de la dernière Fête. Pourquoi, quand on ferme la moitié des rues, que tout est en travaux, ne pas les remettre provisoirement dans les deux sens, avec une signalisation claire et pourquoi pas un 30km/h pour fluidifier le trafic et que les gens puissent accéder aux commerces ? C'est de la mauvaise volonté.

M. Y. Luccarini intervient une fois de plus concernant le signal sonore pour les malvoyants et les non-voyants à l'avenue de la Gare.

M. E. Rivier répond que le nécessaire a été fait. Il a lui-même fait l'expérience et senti la vibration. Le municipal n'est pas là pour embobiner le Conseil. Cette réponse est le fruit d'un travail approfondi des services. Il rappelle que ce problème est encore évolutif ; il faut avoir de la patience jusqu'au 19 avril, où tout sera en place. On savait qu'il faudrait jusqu'à six mois environ pour avoir une maîtrise de toutes les situations. Reste la question de la ligne médiane. L'espace entre la route, la ligne médiane et les trottoirs est défini par la loi et il semble qu'il manque 30 cm pour pouvoir peindre cette ligne. On hésite pour l'instant à la marquer quand même parce qu'on ne serait alors pas tout à fait dans la loi.

M. S. Molliat constate que tout le monde est énervé, fâché, que personne n'est content de la situation. On nous dit à chaque fois que cela ira mieux dans un mois, mais c'est toujours la même cacophonie. Cela fonctionnait beaucoup mieux avant, quand les feux étaient soit en panne, soit en clignotant. Pourquoi, hors des heures de grosse affluence, ne pas remettre ces feux en clignotant, avec les feux rouges pour les piétons ? On se repose toujours sur les mandataires, mais on voit que ceux-ci se sont plantés.

M. Ch. Roh estime lui aussi qu'à partir d'une certaine heure le soir, il faut mettre les feux en clignotant. Cela évite de se taper tous les arrêts jusqu'à la route de Blonay quand il n'y a que quelques véhicules qui circulent. Il se demande à quoi servent les pistes cyclables à l'avenue de la Gare. Il n'a jamais vu un vélo, en tout cas dans le sens Ouest-Est, et c'est dangereux, parce que les voitures empiètent sur la piste cyclable du fait qu'il n'y a pas de ligne médiane. On nous dit maintenant qu'il manque 30 cm. C'est un peu n'importe quoi.

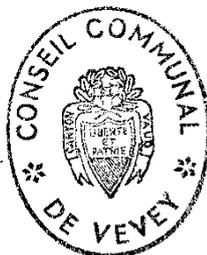
M. P. Bertschy se demande comment il est possible que le Canton ait autorisé une phase test à l'avenue de la Gare s'il manque 30 cm. Le Canton est-il d'accord qu'on fasse quelque chose d'illégal ? Il confirme que la piste cyclable côté Blonay est dangereuse. Les cyclistes passent sur toutes les bouches d'égout, un enfant ou une personne qui maîtrise mal son vélo peut tomber et se faire renverser. De plus, le revêtement est hyper dangereux. Celui qui prétend le contraire n'a jamais pris cette piste cyclable.

Etant donné l'heure tardive, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

M. le Président lève la séance à 23h25. Les objets qui n'ont pas pu être traités sont reportés à la séance du 16 mai 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Martino Rizzello
Président



Carole Dind
Secrétaire



Annexes : ment. (7)

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

Deborah Grosjean

Vevey, le 18 mars 2019

Jérôme Bas

Tilleuls 8

1800 Vevey

Au Conseil communal

de la ville de Vevey

Interpellation / Arrivée de la 5G

Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,
Chères et chers élu.e.s,

Jeudi 21 février, Sunrise annonçait la mise en place de la première antenne 5G à Zürich.

Selon Sunrise, le développement de la 5G devrait avant tout profiter aux clients hors des concentrations urbaines. Plus de 90% des installations ne peuvent en effet pas être davantage développées dans les zones urbaines actuellement, compte tenu des restrictions imposées par l'ordonnance sur les rayonnements non ionisants (ORNI)¹, a observé Olaf Swantee, directeur de Sunrise.

La 5G promet un débit jusqu'à 100 fois plus élevé que la 4G, un temps de latence quasi nul et un nombre d'objets connectés grandissant.

Mais le déploiement de cette nouvelle technologie ne se fait pas sans vents contraires, car elle nécessite une bande de fréquences plus élevée, appelées ondes millimétriques. Ce qui impliquera la création de nouvelles antennes.

Selon Philippe Horisberger, directeur suppléant de l'Office fédéral de la communication (OFCOM), "il faudra impérativement construire plusieurs milliers de nouveaux sites dans les zones urbaines pour pouvoir déployer la 5G"². La quantité d'ondes augmentera ainsi de manière sensible et la 5G va être à une gamme de fréquence beaucoup plus élevée. À l'heure où un nombre croissant de personnes souffrent d'intolérance aux rayonnements non ionisants, les risques sanitaires posés par le déploiement à venir de la 5G doivent être pris au sérieux.

¹ Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) du 23 décembre 1999 (Etat le 1er juillet 2016).

² In RTS, Rubrique Sciences-Tech., « La révolution 5G On en parle », 12 min., le 02 mars 2018.

En septembre 2017, 170 scientifiques³ avaient d'ailleurs alerté sur les risques créés par des fréquences toujours plus élevées, en demandant un moratoire sur la mise en route de la 5G tant que les risques ne sont pas clairement établis par des études indépendantes. Sans parler des suspicions liées aux risques sanitaires (opposition de la FMH – La Fédération des médecins suisses⁴) et à ceux liés à l'espionnage industriel, une pratique facilitée par la technologie 5G.

L'implantation des antennes relevant des compétences cantonales et fédérales, les marges de manoeuvre des communes se limitent donc à influencer les éventuels aspects urbanistiques, comme cela a été fait à Genève où un moratoire existe par ailleurs depuis 1999⁵.

Cependant, l'existence d'une infrastructure comme un télé-réseau, et particulièrement un réseau de fibre optique, est parfois présentée comme permettant une complémentarité technologique entre réseau hertzien et réseau physique. Si les experts peuvent confirmer l'efficacité de cette complémentarité, l'équipement des communes en fibre optique permet de minimiser, voir annuler le déploiement d'antennes 5G.

Sachant que le **principe de précaution doit primer** et que le déploiement de cette nouvelle technologie qu'est la 5G pourrait amener à une forte augmentation du nombre d'antennes sur le territoire communal, les interpellatrices et interpellateurs souhaitent poser les questions suivantes au conseil communal :

Fibre optique :

- Quel est l'état actuel du réseau de fibre optique dans la commune ? Ce dernier lui permet-elle d'exiger la limitation du nombre des antennes à déployer sur le territoire communal ?
- Le Conseil Communal prévoit-il de privilégier la fibre optique ?

Antennes 5G :

- Le Conseil Communal a-t-il déjà anticipé l'augmentation probable à venir du nombre d'antennes dans la commune avec l'arrivée de la 5G ?
- Le Conseil Communal envisage-t-il d'analyser en détail les flux électromagnétiques sur le territoire communal et de définir des zones urbaines particulièrement sensibles tels que les environs des écoles, crèches et place de jeux ?
- Le cas échéant, la Commune est-elle prête à émettre des souhaits quant à l'emplacement des nouvelles antennes afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter leur installation près des lieux définis comme sensibles ?
- Qu'a prévu le Conseil Communal au cas où des problèmes de santé apparaîtraient au sein de la population, et du moment où ces derniers seraient en lien avec les antennes 5G (au vu de l'explosion des coûts de la santé)? Qui serait alors tenu pour responsable ?

Information :

- En terme d'information aux citoyennes et citoyens quant à l'installation de ces nouvelles antennes, en particulier vis-à-vis de celles et ceux qui sont intolérants aux rayonnements non ionisants, quels sont les moyens envisagés par la Commune ?

³ « *Scientist Appeal for 5G Moratorium* » : <http://www.5gappeal.eu/scientists-and-doctors-warn-of-potential-serious-health-effects-of-5g/>

⁴ « *Le virage numérique suisse est menacé* », in *Le Temps*, 9 mars 2018, Anouch Seydtaghia / « *Déployer la 5G revient à mener des expériences sur les humains et la nature* », in *L'Illustré*, 25 novembre 2018, Christian Rappaz.

⁵ « *Le virage numérique suisse est menacé* », *ibid.*

Prévention :

- o La Commune prévoit-elle de faire de la prévention active afin d'éviter une exposition excessive et prolongée aux RNI (rayonnement non ionisant) (utilisation appropriée d'outils connectés, mode avion durant la nuit, câblage des appareils chez soi,...) ?

Mesures :

- o Enfin, la Commune prévoit-elle des mesures, en particulier dans les zones considérées comme sensibles, pour vérifier le respect futur des limites d'émissions des rayonnements électromagnétiques tels que définies au niveau fédéral ?

D'avance, je remercie le Conseil communal pour ses réponses.



Quelques chiffres :

- 5 % de la population suisse déclarait souffrir de l'électrosmog, selon une enquête représentative menée par l'OFEV (Office Fédéral de l'Environnement) en 2004. Les statistiques des pays voisins montrent que ce nombre est en forte augmentation, et avoisine plutôt les 10%.
- Selon l'OFEV, le volume des données transmises par le réseau de téléphonie mobile était, en 2016, 375 fois celui de 2008 ;
- 10'000'000 $\mu\text{W}/\text{m}^2$ (61 V/m) est la densité de flux de puissance (intensité de champ électrique) pour les fréquences proches de 2GHz, c'est la valeur de référence en Europe, et en Suisse pour les normes d'immission (= ce qui peut être mesuré en un point donné d'un lieu exposé à plusieurs stations de base).
- 66'000 $\mu\text{W}/\text{m}^2$ (5 V/m) est la valeur maximale de densité (intensité) dans les lieux à utilisation sensible (LUS) tenant compte des émissions d'une seule station de base ;
- 1'000 $\mu\text{W}/\text{m}^2$ (0,6 V/m) étaient les valeurs recommandées par le Land de Salzbourg, en 1998 ;
- 100 $\mu\text{W}/\text{m}^2$ (0.2V/m) est la valeur recommandée par la Résolution n°1815 du Conseil de l'Europe, signée par la Suisse et 25 autres pays.
- 1 $\mu\text{W}/\text{m}^2$ (0,02 V/m) pour l'intérieur des bâtiments, 10 $\mu\text{W}/\text{m}^2$ (0,06 V/m) pour l'extérieur, sont les valeurs recommandées par Salzbourg, en 2002, suite à une nouvelle évaluation ;
- 0,1 $\mu\text{W}/\text{m}^2$ (0,006 V/m) est la valeur à partir de laquelle apparaissent les symptômes chez une personne intolérante aux rayonnements non ionisants⁶ ;
- 0,000'005 $\mu\text{W}/\text{m}^2$ correspond au rayonnement naturel total (terrestre et cosmique)

⁶ (les chiffres qui ne proviennent pas de l'OFEV sont tirés d'une publication de l'association ARA – www.alerte.ch)

« Un Plan Lumière n'est pas un Lux, mais une économie de Watts »

Monsieur le Président, madame la syndique, messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Les émissions lumineuses nocturnes se développent de manière exponentielle dans le monde et en Suisse et ce depuis plusieurs décennies. Omniprésentes, elles inondent nos nuits et l'espace public par leurs intensités et par la multiplication des sources : éclairage public, enseignes, vitrines, décorations, balisages, événements, etc.

L'étalement et la multiplication sont tels, que la Confédération et l'Office fédéral de l'environnement, (l'OFEV) parle depuis de nombreuses années de véritables pollutions lumineuses.

On peut énumérer notamment les conséquences suivantes :

- 1) Gaspillage d'énergie dû à un éclairage inadapté, obsolète, énergivore, mal placé, etc. (aspects technique et énergétique).
- 2) Effacement du paysage nocturne naturel, avec pour conséquence l'occultation du ciel étoilé (aspects culturel et paysager).
- 3) Influences sur les systèmes circadiens et endocriniens de l'homme et de l'animal (aspects médical et biologique).
- 4) Atteintes aux habitats des animaux nocturnes pouvant avoir des conséquences fatales pour nombre d'entre eux (aspects éthique et écologique).

La ville de Vevey produit depuis de nombreuses années des efforts importants dans les domaines des économies d'énergie et du développement durable. L'obtention récente du label Cité de l'énergie Gold vient souligner la pertinence des efforts fournis.

Dans ce contexte, alors que le PDcom et le PGA sont en cours d'élaboration, il semble pertinent de profiter de ces révisions pour y intégrer en annexe une réflexion stratégique sur l'éclairage public.

La notion d'éclairage public regroupe plusieurs enjeux :

- 1) Légaux et normatifs
- 2) Environnementaux
- 3) Economiques
- 4) Santé et qualité de vie
- 5) Energétiques et techniques
- 6) Urbanistiques et architecturaux

Il est aujourd'hui urgent de traiter ces enjeux et d'aller dans le sens de l'OFEV ainsi que de répondre aux nouvelles normes européennes qui ont été reprises dans le droit Suisse depuis le 1^{er} janvier 2019

Bien que la ville de Vevey ait mis en place il y a quelques années le projet « Candela » qui visait notamment à moderniser l'éclairage, nous considérons que ce projet n'a pas pris en compte tous les enjeux concernés par la thématique de l'éclairage public et de la pollution lumineuse en général. En regard de villes romandes, comme Genève, Lausanne ou Yverdon-les-Bains, Vevey a un retard conséquent à rattraper.

Nous demandons à la Municipalité de prendre les mesures suivantes :

Etablir une stratégie globale pour l'éclairage public sous forme de « Plan lumière veveysan », en annexe du PDcom et du PGA.

Intégrant les éléments et demandes suivants :

1. Diminuer drastiquement la consommation énergétique en mettant en place de l'éclairage dynamique et adaptatif défini selon la stratégie et le « plan lumière »
2. Définir selon les typologies d'espaces publics (rues, avenues, places, etc.) les types d'éclairage et de luminaires les plus adaptés.
3. Faire baisser les coûts d'entretien grâce à l'utilisation de technologies adaptées.
4. S'inspirer d'exemples de plans lumière existants, comme : Genève, Lausanne, Yverdon-les-Bains, etc.
5. Contacter la Direction générale de l'environnement du canton de Vaud qui propose des aides pour élaborer et financer des concepts d'éclairage public¹.

Pour Vevey, les soussigné-e-s :

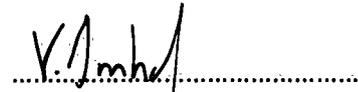
Antoine Dormond (Les Verts)



Ambroise Méan (PLR)

.....

Vincent Imhof (PLR)



Elodie Lopez (Décr.-Alt.)



Pascal Molliat (Vevey Libre)



Colin Wahli (Les Verts)



¹ www.vd.ch/eclairage-public

« Eclairage public ; l'énergie de la DAIE »

Monsieur le Président, Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

L'approche de l'éclairage public a beaucoup évolué cette dernière décennie, notamment grâce à l'évolution des solutions techniques à dispositions ainsi que de la prise de conscience des nuisances lumineuses liées à des installations inadéquates. C'est pourquoi une demande d'élaboration d'un « Plan lumière » pour Vevey est faite en parallèle de ce postulat.

En résumé, le défi de l'éclairage public peut se décliner en trois volets :

- La gestion de la pollution lumineuse
- L'aspect légal et normatif
- L'aspect énergétique et technique

Selon le rapport de gestion 2017, le DEP et le DAIE collaborent déjà sur le sujet de l'éclairage public. Toutefois, on peut également lire : « En l'absence d'un technicien en charge de cette tâche, aucun préavis n'a été déposé pour la deuxième étape du projet « Candéla » [...] ».

Si la Commune de Vevey n'emploie effectivement pas de spécialiste de l'éclairage à proprement parler, elle a en revanche des compétences à l'interne concernant l'aspect infrastructure et énergie au sein de la DAIE. Ce service est également déjà responsable des réseaux souterrains où passent, entre autre, les lignes électriques de l'éclairage public. Les compétences d'éclairagiste manquantes à l'appel peuvent quant à elles faire l'objet d'un mandat externe, vu qu'il s'agit d'une tâche limitée dans le temps.

Donc, en cohérence avec la demande d'établissement d'un « Plan lumière » et dans le cadre de notre label « Cité de l'énergie gold » et des efforts d'économie d'énergie que produit la ville depuis des années, nous invitons la municipalité à :

- **Etudier l'opportunité de passer la responsabilité de l'ensemble de l'éclairage public de la DEP au secteur énergie de la DAIE**

Pour Vevey, les soussigné-e-s :

Antoine Dormond (Les Verts)



Ambroise Méan (PLR)



Vincent Imhof (PLR)



Elodie Lopez (Décr.-Alt.)



Pascal Molliat (Vevey Libre)



Colin Wahli (Les Verts)



Sortir de l'ornière

Afin de reconstituer la Municipalité de Vevey, la récente nomination par le Conseil d'État de M. Michel Renaud, fin 2018, puis de M. Jacques Ansermet, en ce début d'année, pose un très sérieux problème de démocratie.

En effet, ces nouveaux municipaux ne bénéficient ni de la représentativité ni de la légitimité nécessaire à la bonne conduite de leur mandat. De plus, ils n'ont pas la connaissance et le vécu de notre ville, dans la mesure où le Conseil d'État n'a délibérément pas choisi des citoyens de la commune. De telles nominations pourraient être acceptables si cette situation était temporaire, par exemple afin d'assurer le bon fonctionnement de notre commune dans l'attente de l'organisation d'une élection complémentaire. C'est d'ailleurs la volonté du législateur cantonal lors de l'introduction de ces articles dans la loi sur les communes (LC), pourtant le Conseil d'État n'en a pas tenu compte.

Aujourd'hui, on peut craindre que cette situation perdure jusqu'aux prochaines élections générales en 2021. C'est inacceptable, tant pour le fonctionnement de notre commune que pour le bien public.

Nous pensons que la seule porte de sortie est l'organisation dès que possible d'une nouvelle élection de l'ensemble de la Municipalité de Vevey. Si l'on en croit toutes les voix qui s'élèvent et sans avoir à organiser un coûteux sondage, on peut facilement conclure que c'est l'avis d'une grande partie de la population.

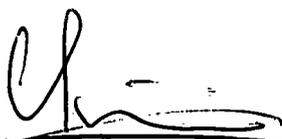
Compte tenu de ce qui précède, nous posons les questions suivantes :

Les deux municipaux suspendus, MM. Michel Agnant et Jérôme Christen ont clairement affirmé dans la presse qu'ils étaient prêts à démissionner dans le cadre d'une démarche coordonnée. Dans la mesure où elle entraînerait obligatoirement une élection partielle et sachant qu'ils pourraient être candidats à leur réélection, Mme la syndique Elina Leimgruber et M. le municipal Etienne Rivier ne pensent-ils pas que leur démission serait un acte honorable et utile, source de renouveau et de retour au calme pour notre commune ?

Dans le cas contraire, la Municipalité dans sa composition actuelle ne pense-t-elle pas qu'elle devrait demander au Conseil d'État la mise sous régie de la commune, comme le permet l'article 139a LC ? Il s'ensuivrait la nomination d'un conseil de régie ou d'un régisseur selon les articles 151 à 153 LC. Après sondage parmi les membres de l'administration, les élus du Conseil communal et pourquoi pas la population, cette autorité provisoire arriverait probablement à la conclusion que la sortie de la crise passe par l'élection d'une nouvelle municipalité. Il pourrait ainsi proposer au Conseil d'État la levée de la régie, ce qui permettrait à l'exécutif cantonal de faire procéder à l'élection d'une nouvelle municipalité, selon les dispositions de l'article 164 LC.

Nous demandons une réponse orale.

Pour le groupe Décroissance-Alternatives,


Yvan Luccarini

PLR

Les Libéraux-Radicaux

PLR.LES LIBERAUX-RADICAUX
SECTION DE VEVEY

Postulat

Motion déposée au Conseil du 28.03.2019

8

Coup de pouce le temps de la fête

Vous n'êtes pas sans savoir que nos commerçants souffrent et ont besoin de notre soutien.

Cet été notre ville accueille la fête des vigneronns et fera l'objet de tous les regards. De nombreux visiteurs déambuleront dans nos rues. Offrons la possibilité à nos commerçants, d'en profiter et de laisser leurs portes ouvertes durant la fête.

Certes ils ne rattraperont certainement pas les chiffres d'affaires perdus mais gagneront en visibilité et en notoriété pour le futur.

Ceci serait une belle opportunité pour soutenir notre économie locale, ainsi que pour les personnes nécessitant un travail d'appoint, voir un job étudiant.

Pour montrer le dynamisme et la créativité de notre ville qui se doit en tout temps d'être accueillante et pour donner le goût et l'envie aux festivaliers de revenir dans notre belle cité, aussi après la fête.

Nous demandons donc à la Municipalité d'envisager le temps de la Fête des Vignerons de déroger exceptionnellement au règlement actuel quant aux heures d'ouverture des magasins et d'offrir la possibilité et la liberté aux commerçants qui le souhaitent d'ouvrir tous les jours jusqu'à 20 heures et le dimanche de 10h à 18h

Pour le PLR Vevvey

Antonio Cambes
Antonio Cambes

POSTULAT

La ville de Vevey, à l'instar de nombreuses autres doit faire face à des investissements qui souvent sont hors de proportion de leur capacité financière. Une des raisons de ces difficultés est bien entendu le report des charges du canton sur les communes.

Ainsi en va-t-il de la construction du futur collège notamment. Un projet local et vital pour l'avenir. La question se résume donc en terme de gestion financière : Comment s'en sortir, comment gérer de pareils volumes sur la durée, et comment faire pour que la gestion courante de la ville n'en souffre pas.

Et accessoirement comment éviter d'augmenter les impôts.

Se poser ce genre de question amène assez naturellement à examiner les charges qui sont contrôlées par la ville en direct. Parmi celles-ci, pas si nombreuses, se trouvent les musées. Notamment les musées Jenisch et de l'appareil photo. La ville assume les frais liés aux bâtiments, la ville assume les frais liés à l'exploitation.

Le musée Jenisch possède un fond d'œuvres impressionnantes dans un bâtiment refait à neuf. Ses collections remarquables sont reconnues loin à la ronde et son offre culturelle est d'un niveau à saluer.

De plus, le musée Jenisch a une fonction d'archivage et de stockage. Et ce dans des conditions de contrôle d'air et d'humidité extrêmement pointue.

Problème : Une ville de 20'000 habitants peut-elle financer un type de musée qui aurait plutôt sa place dans une ville de 10, voir 20 fois plus d'habitants. Vevey n'est pas Genève, Vevey n'est pas Zurich.

Le musée de l'appareil photo présente un profil un peu différent. Intégré indirectement au festival Image, ce musée n'a jamais vraiment pu trouver ses marques.

Quelques chiffres tirés de 2017

Musée Jenisch Coût total pour la ville : 1'802'000.-

12'000 entrées au total (payantes, gratuites, classes, groupes etc) **Coût par visiteur : 150.-**

Musée de l'appareil photo Coût total pour la ville : 1'016'000.-

7'855 entrées au total (payantes, gratuites, classes, groupes etc) **Coût par visiteur : 130.-**

A titre de comparaison :

la bibliothèque a eu 45'000 usagers pour un coût 885'000 **donc 19.- par usager.**

(4 x plus que Jenisch, 6 x plus que musée photo)

Les chiffres, ainsi que la situation de ces musées, surtout le Jenisch prouvent une chose : Il est injuste que la ville de Vevey porte seule la charge totale de ces musées. La taille même de la ville est en disproportion totale avec un type d'offres qui doit trouver sa clientèle dans un bassin de population nettement plus grand.

Et c'est également la communication, les publications, les événements qui ne sont actuellement pas à la hauteur de la qualité du lieu. Là encore, **une gestion financière cantonale doit s'imposer.**

Pour le musée de l'appareil photo, la question se pose avec plus de nuances, mais dans un premier temps il faut également soumettre cette problématique au canton.

ce POSTULAT

Cette motion demande à la Municipalité de s'engager à faire en sorte que les charges financières de ces musées, considérés individuellement, soient prises en charge par le canton.

Au nom de Vevey Libre

S. Molliat



Phase Test

Suite aux mécontentements de beaucoup de Veveysannes et Veveysans, commerçants et de nos chers visiteurs, quant aux changements de circulation et la mise en place des nouveaux feux opérés cet hiver dans notre cité.

N'oublions pas non plus La fête des Vignerons approchant à grand pas et n'ignorons pas que les figurants devront aussi accéder au centre de Vevey pour les répétitions qui commenceront au mois de Mai dans les arènes.

Je remercie d'avance la municipalité de mettre tout ce qui pourra être mis en œuvre et sans délai afin de garder une attractivité certaine de notre ville au profit du poumon économique et touristique qui je le rappelle génère non seulement de l'emploi mais également de la vie sociale et culturelle.

1. Voulons-nous décourager définitivement les habitants des communes avoisinantes de venir faire leur course à VEVEY et ainsi détruire le commerce local ?
2. Ou en est-t-on avec la phase test des nouveaux feux de circulation ?
3. Pourrait-on retirés les panneaux d'interdictions à la circulation entre l'hôtel des 3 Couronnes et UBS?
4. Pourrait-on corriger immédiatement la durée de stationnement à 5 heures, à l'avenue de Blonay et Gilamont, qui sont actuellement sous utilisés depuis les 3 heures autorisées ?
5. Pourrait-on implémenter une phase test de circulation rue de Lausanne et Simplon dans les 2 sens ?
6. Quelle est le manque à gagner pour la ville suite aux sous occupations des places de parking ?

Pour le PLR Vevey

Christophe Ming

31.01.2019